



Exercice 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS

| Arcachon | La Teste de Buch | Gujan Mestras | Le Teich | Biganos | Audenge |
| Lanton | Andernos les Bains | Arès | Lège-Cap Ferret |

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	page 3
CHAPITRE I : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	page 4 à 13
CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME	page 14 à 21
CHAPITRE III : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS	page 22 à 25
CHAPITRE IV : ENVIRONNEMENT	page 26 à 28
CHAPITRE V : PÔLE PROMOTION TOURISTIQUE	page 29 à 40
CHAPITRE VI : PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES	page 41 à 45
CHAPITRE VII : HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE	page 46 à 55



SYNTHÈSE

Cette année 2017 propulse le SIBA vers de nouvelles compétences, opérationnelles au 1^{er} janvier 2018. Effectivement, l'application de la loi NOTRe constitue l'occasion de construire un projet : adapté aux contraintes locales, consensuel, répondant aux nouvelles contraintes réglementaires en y intégrant les spécificités en lien avec la gestion des risques en zones littorales.

La concrétisation de ce projet impose la refonte de notre structure et donc de ses statuts. Le SIBA devient donc un syndicat à la carte pour exercer sur la totalité de son territoire, la compétence GEMAPI. Les nouveaux statuts actent également des modifications qui consolident notre implication dans les travaux maritimes ou dans la valorisation des sédiments de dragage ou même dans les partenariats avec l'Etat et certaines organisations professionnelles... mais surtout affirment le SIBA en tant qu'acteur essentiel dans l'ensemble des problématiques en lien avec l'eau.

Sur ces thématiques, l'année 2017 marque l'élaboration de notre Stratégie Locale de **Gestion du Risque Inondation** (SLGRI) approuvée par les Préfets, point de départ incontournable du futur Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) en cours d'écriture.

La submersion marine n'étant qu'un volet du risque inondation, **les élus ont décidé** d'élargir le champ des compétences du SIBA à la **gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2018**. La préparation de cette prise de compétence constitue un des axes de travail prépondérant de l'année 2017 (définir les contours, les budgets, les modalités pratiques d'exercice de la compétence...).

2017, année de naissance de la Marque Territoriale avec fougue et ambition ! 300 partenaires économiques ont souhaité rendre « active » leur fierté d'appartenance et surtout illustrer leur engagement pour le Bassin. Lors des sessions de travail baptisées "B'A Lab", les partenaires sont invités à réfléchir aux orientations et engagements structurels en faveur du B'A.

Le SIBA reste un syndicat d'actions et donc d'investissement dans tous ses domaines, ce rôle économique majeur se traduit en 2017 par l'intervention de 554 entreprises différentes pour un montant global de **32 millions d'euros** !

Avec ses 52 ans d'existence, d'expérience, je dirai même de vie commune, pour nos communes, leurs techniciens et leurs élus, le SIBA constitue une structure au service de ses membres, organisé pour accompagner la croissance de nos villes dans le respect de notre environnement.

Le Président
Michel SAMMARCELLI

CHAPITRE I : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

A • ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Cette compétence historique et essentielle du Syndicat fait l'objet, depuis 1995, d'un rapport annuel spécifique : « Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'assainissement collectif et non collectif » publié en juin 2018, conformément aux dispositions

de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente, conformément, à la réglementation, différents indicateurs : des indicateurs descriptifs qui permettent de caractériser le service et des indicateurs de performance

qui permettent d'évaluer de façon objective sa qualité et sa performance. Ces derniers sont définis sur des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux, reprenant ainsi les composantes du développement durable.

B • LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

En 2017, la compétence développée par le SIBA en matière de gestion des eaux pluviales s'exerce dans deux registres :

La réalisation d'études :

- destinées à réaliser ou réviser les schémas directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon ;
- visant à étudier spécifiquement un secteur problématique.

La réalisation de travaux relatifs :

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement le système d'assainissement des eaux usées (saturation du réseau, dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration) ;
- aux déplacements d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages

ou des secteurs conchylicoles dans lesquelles une protection absolue est nécessaire;

- aux compléments d'équipements de traitement permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage des eaux pluviales ;
- aux travaux permettant de lutter contre les inondations en lien avec les préconisations des schémas directeurs des eaux pluviales.

Au 1^{er} Janvier 2018, le SIBA récupère la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. A cet effet, les services du SIBA se sont ainsi préparés pour prendre en charge ces nouvelles compétences :

- La création et le renouvellement des ouvrages,
- L'exploitation et la réalisation des travaux d'entretien,
- Le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ses ouvrages publics.

Bilan synthétique des actions de l'année 2017

INTITULÉ	MONTANTS € TTC	
	Montants marchés engagés en 2017 ; * Montants mandats en 2017, engagés en 2016	N° FICHE
La Teste-de-Buch, Schéma Directeur des Eaux Pluviales Communal, Centre Bourg	95 241 €	E.1
Canal des Landes : maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité des seuils métalliques et le rétablissement de la continuité écologique	41 534 € *	E.2
Gujan-Mestras, Ruisseau du Bourg : maîtrise d'œuvre et études géotechniques pour la création d'un bassin de régulation sur le cours d'eau de Canteranne	91 653 € *	E.3
Gujan-Mestras, rue Pasteur : étude hydraulique du renforcement des systèmes de gestion des eaux pluviales	23 565 €	E.4
SIBA-BRGM : Programme de travail hydrogéologique sur le Bassin d'Arcachon, 2017-2020 - MOHYS	36 000 €	E.5
TOTAL ÉTUDES	287 993 €	

TRAVAUX		
GUJAN-MESTRAS - LA TESTE DE BUCH, Canal des Landes : Travaux d'urgence pour la mise en sécurité du seuil métallique SM03	89 765 €	T.1
LA TESTE DE BUCH, Pyla-sur-Mer, Avenues du Banc d'Arguin et du Casino	193 248 €	T.2
LANTON, Rue de la Poste	355 098 €	T.3
BIGANOS, Rue Gambetta	565 908 €	T.4
TOTAL TRAVAUX	1 204 019 €	
TOTAL GENERAL	1 492 012 €	

ACTIVITES ANNEXES	
Réseau REMPAR	A.1

BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2017 :

LES ETUDES REALISÉES EN 2017

E.1	SCHEMAS DIRECTEURS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET ETUDES SPECIFIQUES		
	DESCRIPTIF	<p>OBJECTIF Les communes du Bassin d'Arcachon ont subi lors du premier semestre 2013, en janvier et février 2014 puis en février 2016, d'importantes intempéries qui ont provoqué de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion des eaux de ruissellement du territoire impactant le système d'assainissement des eaux usées. Au vu de ce constat, l'actualisation à court terme de tous les schémas directeurs des eaux pluviales a été engagée afin de définir les travaux nécessaires pour limiter les inondations et les impacts sur le système d'assainissement des eaux usées.</p> <p>CONSISTANCE DES ÉTUDES</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser le fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales par la modélisation des écoulements hydrauliques. Proposer plusieurs solutions techniques, permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique des secteurs critiques identifiés. <p>Les préconisations de solutions et actions prioritaires envisagées par ces études, précisent le dimensionnement hydraulique nécessaire des ouvrages pour réduire les risques d'inondations et préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Elles servent de base pour l'élaboration des projets de travaux.</p>	
INTITULÉ	La Teste de Buch, Centre Bourg	Coût : 95 241 € TTC Entreprise : PROLOG Ingénierie	Période : Mars 2017 - Mars 2018
E.2	CANAL DES LANDES / MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SECURITE DES SEUILS METALLIQUES ET LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE		
	DESCRIPTIF	<p>OBJECTIF Le SIBA a mandaté un maître d'œuvre afin de définir les travaux à mettre en œuvre visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la protection et la sécurité des biens et des personnes. En effet, différentes études ont montré qu'une rupture des seuils métalliques existants engendrerait une inondation des quartiers résidentiels situés à proximité du canal. Rétablir la continuité écologique du Canal. <p>Le maître d'œuvre doit réaliser à cet effet le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi que le projet détaillé des travaux d'arasement partiel ou total des seuils, écluses et ouvrages déversoirs répartis sur la longueur du Canal.</p> <p>Lors de cette étude, il a été constaté qu'un des seuils métalliques présentait un risque important de rupture à court terme. Aussi, le SIBA a engagé des travaux en urgence afin de garantir la protection des personnes. Une digue en aval du seuil endommagé a ainsi été construite afin de pallier à toute défaillance de ce dernier.</p>	
INTITULÉ	Maîtrise d'œuvre, Canal des Landes	Coût : 41 534 € TTC Entreprise : EGIS EAU	Etude en cours



E.3

DESRIPTIF

GUJAN-MESTRAS, RUISSEAU DU BOURG / MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LA CARREYRE DE CANTERANNE

OBJECTIF

A la suite des inondations rencontrées le long du ruisseau du Bourg en 2014, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a permis de définir les aménagements nécessaires pour y remédier.

Parmi ces aménagements, la réalisation d'un bassin de régulation en amont du ruisseau du Bourg a été préconisée. Ce bassin doit permettre de réguler les apports de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg en période de crue.

Cette étude doit ainsi permettre d'établir les démarches suivantes et obligatoires, en préalable aux travaux à venir :

- Etablir un projet de travaux répondant aux objectifs de protection des biens et des personnes, d'intégration paysagère et environnementale de l'ouvrage,
- Etablir les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- Constituer les dossiers d'appels d'offres et effectuer le suivi des travaux.



INTITULÉ

<p>Maîtrise d'œuvre et études géotechniques, Bassin de sécurité du ruisseau du Bourg</p>	<p>Coût : 91 653 € TTC Entreprises : SAFEGE / EGIS EAU / TROUILOT HERMEL PAYSAGISTES</p>	<p>Etude en cours</p>
---	---	------------------------------

E.4

DESRIPTIF

ARCACHON, LES ABATILLES / ETUDE HYDROLOGIQUE ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES, EN ALTERNATIVE AU REJET DANS LE BASSIN D'ARCACHON

OBJECTIF

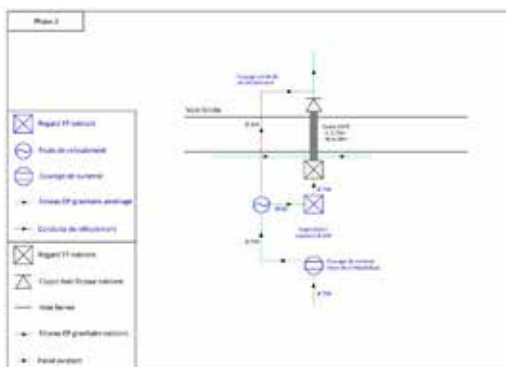
Dans le cadre d'un projet d'amélioration du réseau de gestion des eaux pluviales sur un bassin versant urbain à Gujan-Mestras, le SIBA a mandaté un bureau d'étude spécialisé en hydraulique urbaine.

L'objet de cette étude vise à comparer différents scénarios d'aménagements hydrauliques envisageables sur le bassin versant, sur lequel existe de nombreuses contraintes sur les écoulements.

Le bureau d'étude effectue des modélisations des aménagements envisageables, afin d'être en mesure de vérifier leur intérêt dans un premier temps, pour ensuite présenter une analyse comparative des avantages et coûts des différentes solutions. Cette analyse permet au Maître d'ouvrage d'arbitrer sa décision en conséquence.



Modélisation 2D du réseau



Proposition de scénarios d'aménagements

INTITULÉ

<p>Etude hydraulique de faisabilité</p>	<p>Coût : 23 565 TTC Entreprise : PROLOG INGENIERIE</p>	<p>Juillet à Décembre 2017</p>
--	--	---------------------------------------

E.5

DESCRIPTIF

INTITULÉ

SIBA-BRGM : PROGRAMME DE TRAVAIL HYDROGÉOLOGIQUE SUR LE BASSIN D'ARCACHON, 2017-2020 - MOHYS

OBJECTIF

Le fonctionnement hydrogéologique de la nappe superficielle du Plio-Quaternaire, constitue un enjeu commun aux différentes problématiques auxquelles le SIBA est confronté :

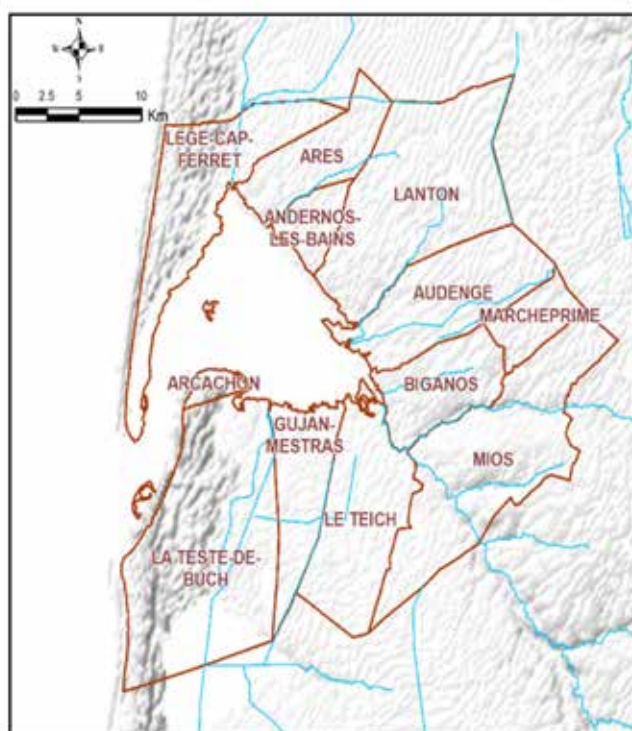
- Le système séparatif d'assainissement des eaux usées et la gestion des entrées d'eaux parasites
- L'assainissement autonome et l'aptitude des sols à l'assainissement
- La gestion des eaux pluviales par la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux à la parcelle, et les capacités d'infiltration des sols,

Face à cette problématique, le SIBA souhaite améliorer, à l'échelle du Bassin d'Arcachon, sa connaissance de l'hydrosystème.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), service géologique national est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, dans le domaine des sciences de la Terre notamment concernant la gestion des ressources en eau souterraine.

Le BRGM, en appui au SIBA va donc effectuer un travail de modélisation des écoulements souterrains autour du Bassin d'Arcachon, pour répondre aux différentes problématiques environnementales rencontrées par le SIBA, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

<p>MOHYS, Création d'un modèle d'hydrodynamique Souterraine sur le Bassin d'Arcachon</p>	<p>Coût : 36 000 T.T.C Convention : SIBA-BRGM</p>	<p>2017 - 2020</p>
---	--	---------------------------



**Communes d'intérêt pour l'étude MOHYS
(Rapport BRGM/RP-67851-FR)**

LES TRAVAUX REALISÉS EN 2017

T.1

CANAL DES LANDES | LA TESTE DE BUCH, GUJAN-MESTRAS

DESCRIPTIF

OBJECTIF :

Mise en sécurité d'un seuil métallique SM03, dans le Parc de la Chênearaie.

Le seuil métallique SM03 situé dans le parc de la Chênearaie présente des signes d'affaiblissement important (corrosion très avancée des jambes de forces et cintrage vers l'aval). Compte tenu du volume d'eau retenu en amont de cet ouvrage (20 000 à 24 000 m³) et de l'analyse du risque inondation en cas de rupture, il a été préconisé la création d'un seuil temporaire, en aval immédiat du rideau de palplanche menaçant de s'effondrer, pour contenir le flot créé par un éventuel effondrement de ce dernier.

La solution de confortement préconisée par le maître d'œuvre EGIS EAU, consiste à créer un ouvrage de sécurité en aval du seuil métallique, dont le but sera de reprendre l'énergie qui se dégagerait d'une rupture de l'ouvrage existant.

Ce seuil de sécurité, dimensionné pour résister à une onde de rupture, sera mis en œuvre le temps de l'étude globale du Canal des Landes, dans l'attente de travaux définitifs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Réalisation d'un ouvrage de sécurité en enrochement, en aval du seuil métallique présentant un risque de rupture ;
- Réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le Canal des Usines (Impasse des Tulipes), pour l'exécution des travaux

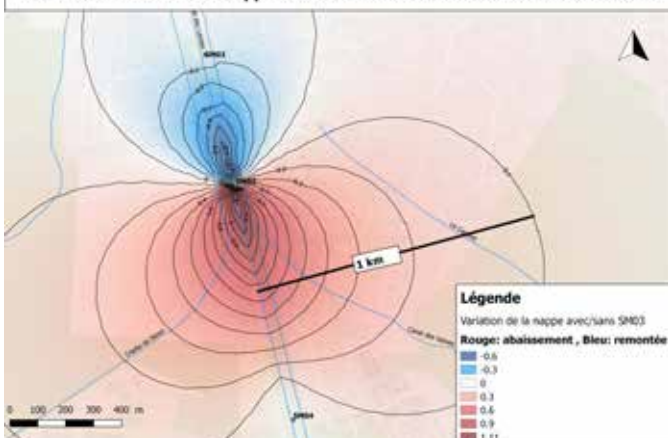
INTITULÉ

Coût : 89 765 € T.T.C
Entreprise : GEA BASSIN

Période : Février 2017



Variation du niveau de la nappe libre suite à un dérasement total du seuil SM03



T.2

AVENUE DU BANC D'ARGUIN - AVENUE DU CASINO | LA TESTE DE BUCH

DESCRIPTIF

OBJECTIF :

Les rejets urbains par temps de pluie ont une influence sur la qualité sanitaire des eaux. Les deux rues concernées comportent des exutoires d'eaux pluviales se déversant directement sur la plage. Il a été décidé de profiter des projets d'aménagement de voirie, pour mettre en place des ouvrages de stockage et d'infiltration des eaux pluviales en structure alvéolaire légère, ainsi que des ouvrages de décantation. L'objectif est de retenir les eaux de pluie, et de profiter de la nature filtrante du sol pour limiter les rejets dans le milieu naturel.

CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- Création de deux bassins de stockage et d'infiltration pour le traitement des eaux pluviales, et ouvrages de décantation.
- Instrumentation des ouvrages pour le suivi et l'exploitation des données de fonctionnement du bassin.

INTITULÉ

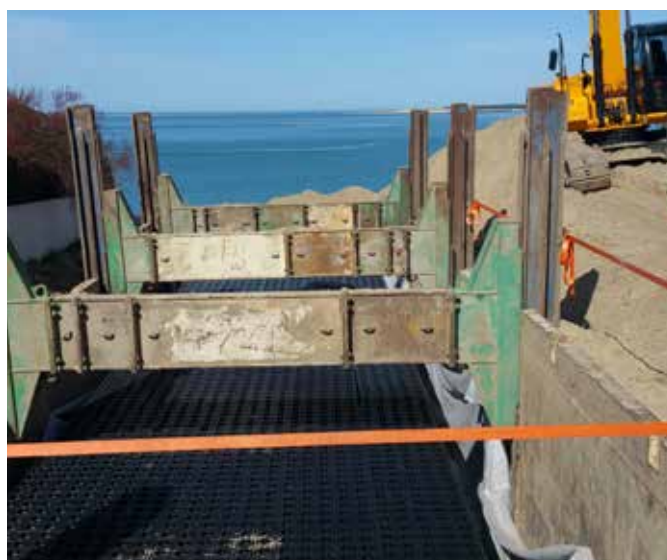
Coût : 193 248 € T.T.C
Entreprise : SADE

Période : Février - Avril 2017.
Travaux terminés

Avenue du Banc d'Arguin



Avenue du Casino



T.3

RUE DE LA POSTE | LANTON

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Création d'un nouveau collecteur en domaine public et réhabilitation de l'exutoire d'eaux pluviales.

Des dysfonctionnements ont été identifiés par le Schéma Directeur au niveau du quartier de Taussat et principalement la rue Guy Célérier. Ces désordres sont liés à un ensemble de facteurs que l'on peut présenter ainsi : l'insuffisance du réseau existant situé en domaine privé, la vétusté de ces ouvrages et enfin les intrusions d'eaux de mer bloquant les écoulements par temps de pluie.

C'est pourquoi les travaux programmés consistent à créer en domaine public un nouveau réseau d'eaux pluviales, d'une meilleure capacité hydraulique. Le fonctionnement du réseau est également amélioré par l'installation de clapets anti-retour, afin de prévenir des remontées d'eau de mer, ainsi que par la réhabilitation de l'exutoire, situé en bordure de bassin.

CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- Canalisation ø 710 en PEHD sur 40 mètres linéaires
- Canalisation ø 700 en PRV sur 171 mètres linéaires
- Canalisation ø 500, 600 en PVC CR8 sur 304 mètres linéaires
- 11 Regards de visites ø 1000
- 1 Ouvrage de rejet avec dispositif anti-intrusion, et un ouvrage de connexion sur réseau existant
- 2 Clapets anti-retour ø 500 et ø 700
- Enrochements de l'exutoire

INTITULÉ

Coût : 355 098 € T.T.C
Entreprise : Eiffage Génie Civil

Période : Mars 2017 – Juin 2017
Travaux terminés



T.4

RUE GAMBETTA | BIGANOS

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Création d'un collecteur et d'un exutoire d'eaux pluviales en domaine public.

La rue Gambetta et la rue Camille Julian se trouvaient régulièrement inondées lors des derniers hivers. Des dysfonctionnements ont été identifiés par le Schéma Directeur. Ces désordres sont liés à un ensemble de facteurs que l'on peut présenter ainsi : l'absence de réseau, un niveau de nappe élevé sur ces secteurs et l'absence d'exutoire pour l'écoulement des eaux pluviales.

C'est pourquoi les travaux réalisés consistaient à créer en domaine public un nouveau réseau d'eaux pluviales afin de drainer et transporter les eaux vers un nouvel exutoire.

CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- Canalisation ø 500 en béton armé 135 A sur 1 300 mètres linéaires.
- Canalisation ø 500 en PE annelé, avec perforation sur 360° sur 180 mètres linéaires.
- Création de 110 mètres linéaires de fossé.
- 26 Regards de visites ø 1000.
- 1 ouvrage de rejet.

INTITULÉ

Coût : 565 908 € T.T.C
Entreprise : Chantiers D'Aquitaine

Période : Décembre 2017 – Juillet 2018
Travaux terminés



A.1

ACTIVITE DU SERVICE PLUVIAL DANS LE CADRE DU RESEAU REMPARG

DESCRIPTIF

Dans le cadre du réseau d'expertise REMPARG, le SIBA a pour objectif de mesurer et d'évaluer l'efficacité des traitements sur les apports en micropolluants provenant des eaux de ruissellement.

A cet effet, plusieurs sites autour du Bassin d'Arcachon ont été instrumentés, pour répondre à ces objectifs.

Cette instrumentation requiert des interventions d'entretien quotidiennes sur les différents sites équipés.

INSTRUMENTATION

INSTRUMENTATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES :

- 3 bassins versants équipés en continu avec appareils de mesures (débitmètres, conductimètres) et préleveurs automatiques ;
- 14 stations de jaugeage sur cours d'eau, suivies et tarées régulièrement ;
- 4 stations de jaugeage équipées pour du suivi de débits permanents ;
- 3 stations pluviométriques autonomes.



ECHANTILLONNAGE DES EAUX

RÉALISATION DES CAMPAGNES DE PRÉLÈVEMENTS PAR TEMPS DE PLUIE :

- 24 échantillons moyens réalisés sur les eaux de ruissellement d'un bassin versant ;
- 9 échantillons effectués sur un cours d'eau.
- 3 prélèvements dans les eaux de nappe.



CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

BALISAGE DES CHENAUX INTÉRIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Départemental de la Gironde et l'Etat, (DDTM/ Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chaque signataire au regard de la gestion et l'entretien du

balisage des chenaux intérieurs.

En 2017, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :

- la surveillance de 190 balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens

nautiques et les équipes du Syndicat. Le rapport associé a été diffusé à l'ensemble des partenaires ; au regard des constats rapportés, les travaux 2017 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 70 873€ TTC.

Récapitulatif des travaux réalisés en 2017

N°	SITUATION	DATES VÉRIFICATIONS TRAVAUX 2017	TYPE DE TRAVAUX REALISES	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93	
					DONNÉES ISSUES DU GPS LEICA 1200	
					MARS 2012	
					EST	NORD
16a	Chenal de Courant	27/09/2017	renouvellement du voyant	Cardinale Ouest	373 102,12	6 407 649,36
16b	Chenal de Courant	27/09/2017	renouvellement du voyant	Cardinale Ouest	372 827,84	6 408 043,75
2a	Chenal de Piquey	02/11/2017	renouvellement du voyant	Tribord	365 804,04	6 408 212,49
6	Chenal de Teychan	27/09/2017	redressement de la balise	Babord	369 974,94	6 406 108,48
8	Chenal de Girouasse	27/09/2017	redressement de la balise	Cardinale Est	371 403,87	6 408 707,60
8a	Chenal de L'île	27/09/2017	redressement de la balise	Cardinale Nord	370 664,91	6 409 284,37
A1b	Chenal de Graveyron	13/12/2017	renouvellement du voyant	Tribord	370 807,34	6 412 708,87
A1c	Chenal de Graveyron	13/12/2017	renouvellement du voyant	Tribord	371 106,27	6 412 768,38
A1d	Chenal de Graveyron	13/12/2017	renouvellement du voyant	Tribord	371 385,74	6 412 746,51
D14b	Chenal d'Andernos	27/09/2017	déplacement de la balise	Babord	375 105,40	6 412 000,70
D14e	Chenal d'Andernos	27/09/2017	renouvellement du voyant	Cardinale Sud	375 205,12	6 412 441,46
D8	Chenal d'Andernos	19/07/2017	renouvellement du voyant	Babord	374 283,58	6 410 494,55
E2	Chenal de Moutchalette	19/07/2017	renouvellement du voyant	Babord	373 293,83	6 409 627,46
E4	Chenal de Moutchalette	19/07/2017	renouvellement du voyant	Babord	374 710,12	6 410 071,98
E4a	Chenal de Moutchalette	19/07/2017	redressement de la balise	Babord	375 003,33	6 410 185,50
E6	Chenal de Moutchalette	19/07/2017	renouvellement du voyant	Babord	376 119,15	6 409 795,60
F0	Chenal de Lanton	19/07/2017	renouvellement du voyant	Babord	375 276,40	6 406 852,41
F2	Chenal de Lanton	19/07/2017	renouvellement du voyant	Babord	376 444,28	6 408 295,29
F3a	Chenal de Lanton	19/07/2017	renouvellement du voyant	Tribord	376 493,33	6 408 101,96
G2	Chenal d'Audenge	31/05/2017	renouvellement du voyant	Babord	377 278,41	6 407 257,76
G4	Chenal d'Audenge	31/05/2017	renouvellement du voyant	Babord	377 965,34	6 406 508,99
G5	Chenal d'Audenge	31/05/2017	redressement de la balise	Tribord	378 848,03	6 406 210,76
G9	Chenal d'Audenge	31/05/2017	renouvellement du voyant	Tribord	379 752,14	6 406 034,01
L1	Chenal de Girouasse	24/08/2017	remplacement balise	cardinale Nord	370 664,84	6 407 807,30
H5a	Accès port des Tuiles	31/05/2017	renouvellement du voyant	Tribord	380 803,37	6 404 304,19
H4a	Accès port des Tuiles	31/05/2017	renouvellement du voyant	Babord	380 774,18	6 404 351,93
J1a	Chenal de Comprian	31/05/2017	renouvellement du voyant	Tribord	377 037,09	6 404 954,64
J1b	Chenal de Comprian	31/05/2017	renouvellement du voyant	Tribord	377 829,46	6 404 479,92
2b	Chenal de Courbey	02/11/2017	renouvellement du voyant	cardinale Sud	367 437,88	6 406 428,76
G10	Chenal d'Audenge	24/08/2017	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque spéciale et de 4 panneaux indicateurs	Spéciale	380 785,00	6 405 555,00
L1-1	Estey de Gahignon	02/06/2017	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque latérale tribord	Tribord	370 664,30	6 407 886,60
L1-2	Estey de Gahignon	02/06/2017	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque latérale tribord	Tribord	370 550,00	6 407 963,00
E5	Chenal de Moutchalette	19/07/2017	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque cardinale nord	cardinale Nord	373 660,10	6 409 379,60



PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

MISSION DE SONDAGE ET BALISAGE DES PASSES

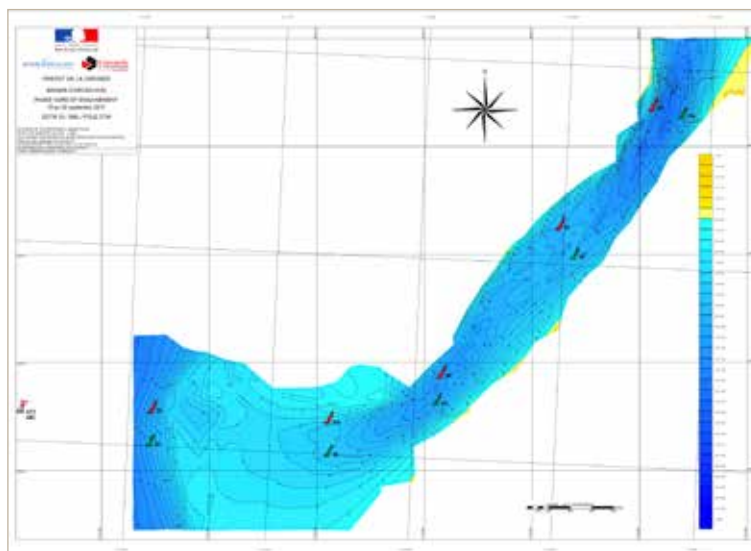
Cette mission relève de l'application de la convention tripartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon », que le Syndicat a signée, avec l'Etat et le Conseil Départemental de la Gironde, pour la période 2012-2017.

A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde assure la réalisation des opérations de sondage des fonds de l'entrée du Bassin ; la Direction Inter Régionale Mer Sud Atlantique (DIRM SA) assure la réalisation des opérations de balisage en conséquence.

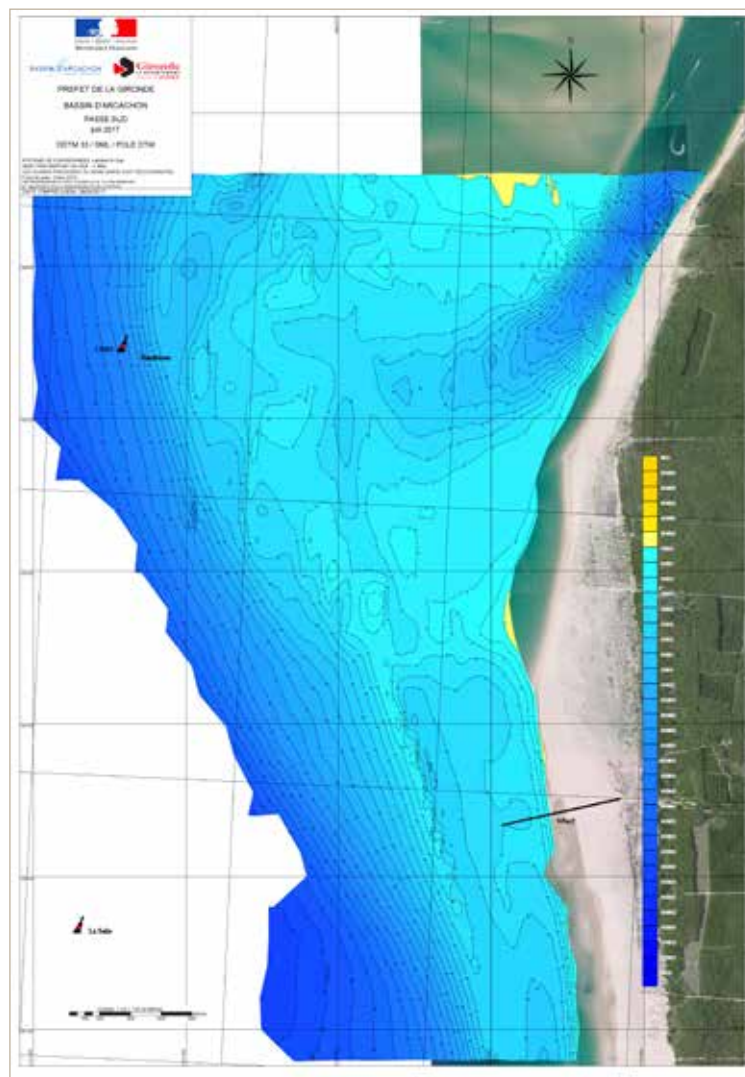
Quatre campagnes de sondage sont réalisées par an pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf.

A ce titre, en 2017, 23 386€TTC ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés à part égale entre le Syndicat et le Conseil Départemental de la Gironde (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).

Ci-dessous les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



Passé nord - Engainement nord - Septembre 2017



Passé sud - Juin 2017

BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE

Cet ouvrage a été construit par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon,

En octobre 2017, il a été « dessablé » à hauteur de 7 500 m³, par l'entreprise mandatée par le SIBA, et pour un coût de 34 229,24€ TTC.

Ces travaux entrent dans le cadre d'un arrêté préfectoral spécifique, signé le 22 octobre 2013, pour une durée de 10 années.



Chantier en cours



Plateforme de stockage

Le sable stocké sur la plate-forme sera utilisé, après criblage, au réensablement des plages intérieures et des plages des bassins de baignade en 2018.

ACTIVITES BATHYMÉTRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'évolution de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-dessous présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2017, où l'on distingue ceux réalisés avant les dragages, (préparation des projets...), ou bien en suivis (balisage, après travaux...), ou encore préalablement au réensablement.



DRAGAGE DE PORTS ET CHENAUX

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre des dispositions spécifiques du Code de l'Environnement, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

En 2017, 4 opérations de désenvasement ont ainsi été réalisées.

DRAGAGE DE LA DARSE SUD DU PORT D'AUDENGE ET SON CHENAL D'ACCÈS

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif du projet était d'entretenir les profondeurs de la darse Sud du port d'Audenge et son chenal d'accès, afin de rétablir le profil initial (« cotes de neuvage ») et ainsi améliorer l'hydraulique entre le chenal d'accès et la darse Sud.

Les travaux ont consisté en une extraction mécanique des sédiments en eau puis à leur transport par camions vers le bassin de stockage dédié à cet effet.

ZONE DE PRÉLÈVEMENT

La zone de dragage comprenait



Pendant les travaux/darse sud

la darse sud du port d'Audenge ainsi que son chenal d'accès sur 15m de large et 500m de long.

Le volume de sédiments extraits est de l'ordre de 7 000m³.

ZONE DE DÉPÔT

Les sédiments ont été déposés dans le bassin de stockage d'Audenge, classé ICPE.

Les travaux ont duré de janvier

à février 2017 et ont été réalisés avec les engins mécaniques, les matériels maritimes ainsi que les équipes de l'entreprise Curages Dragages Et Systèmes.

COÛT : 280 000€ TTC

DRAGAGE DU PORT DU TEICH

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de désenvaser tout l'intérieur du port du Teich pour améliorer l'accès à la Leyre. Les travaux ont été réalisés par la drague aspiratrice stationnaire du syndicat « DRAGON ».

Le volume de sédiments extraits est de l'ordre de 9 000m³.

ZONE DE DÉPÔT

Les sédiments ont été déposés dans le bassin de décantation des 4 paysans, classé ICPE et dédié à cet effet. En février, une entreprise extérieure (ROLLIN) avait préparé le bassin de décantation.



Les travaux ont duré de janvier à février 2017.

En mai, la société SCHINCARIOL a extrait une banquette de vase restante, côté sud à l'aide d'une pelle à long bras.

COÛT : 202 000 € TTC

Pendant les travaux, port du Teich

DRAGAGE DU PORT DES TUILES A BIGANOS

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de désenvasement du port des Tuiles visaient à améliorer l'accessibilité à ce port depuis la Leyre.

Ils ont consisté en l'extraction des sédiments par engins mécaniques depuis le haut des quais et en leur dépôt dans un bassin de stockage (classé ICPE) dédié à cet effet à proximité du port.

ZONE DE PRÉLÈVEMENT

Port des Tuiles (surface de 1000m², 80m x 12m).

Le volume extrait est de l'ordre de 700m³, pour un coût de 16 500€TTC (Schincariol/Juin 2017).



Pendant les travaux, Port des Tuiles

DRAGAGE DU BANC DU BANCOT (CHENAL DU BANCOT)

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences maritimes, le SIBA a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole Arca-chon Aquitaine (CRCAA) pour entreprendre ce dragage ; en effet, sur la base des conclusions de l'étude complémentaire 2015 d'ARTELIA (dynamique sédimentaire sur le secteur du Grand Banc, de la pointe de Courbey et de l'entrée du chenal de Courbey), le SIBA est donc intervenu pour draguer le flanc Est du Banc de Bancot (zone au droit du Grand Banc), afin

d'entretenir le piège à sable à l'Est du Banc et limiter sa progression vers le Grand Banc. Les travaux ont été exécutés comme suit :

- six passes de 25m de large et de 100 à 400 mètres de long ;
- cote de dragage à -2.50m CM.

ZONE DE PRÉLÈVEMENT

Flanc Est du chenal de Bancot, au droit du Grand Banc.

ZONE DE DÉPÔT

Dans le chenal de Piquey, sur le flanc Ouest du banc de Bancot.

Les travaux ont duré de début



Banc de Bancot depuis la drague, pendant les travaux

septembre à fin novembre 2017 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

25 000m³ de sédiments ont été déplacés.

COÛT : 177 000 € TTC

RÉENSABLEMENT DES PLAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens extérieurs, (commandés à l'issue de consultations publiques).

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE LEGE-CAP FERRET

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

LES PRESTATIONS ONT CONSISTÉ À RÉALISER LES TRAVAUX DE :

- 9000 m³ déblais/remblais de sédiments sableux avec transport sur l'estran pour le réensablement des plages et le renforcement du talus du Mimbeau,
- 3 200m³ déblais/remblais dont certains de ces mouvements ont

fait l'objet d'un transport routier ; d'autres résultent de déblais/remblais sur site.

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, pour 103 000€ TTC.

DURÉE : travaux réalisés en mai/juin 2017



Pendant travaux-plage de Bélisaire

REENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LA VIGNE

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le SIBA a été sollicité par la commune de Lège-Cap Ferret pour y rétablir une plage à usage estival.

La drague aspiratrice stationnaire du syndicat « Dragon » a effectué les travaux à l'aide du remorqueur SIBA II et des installations maritimes habituelles.

Sur la base de la comparaison des constats topographiques après travaux 2014 et ceux de mars 2017, le besoin en sable a

été estimé à 5 000 m³, directement au nord de la cale.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

La zone de prélèvement de sable se situait face à l'entrée du port de la vigne. Elle s'étendait sur 120m de long et 40m de large. Cote de dragage à atteindre : autour de 1m CM.

LIEUX DE DÉPÔT

Le sable a été déposé sur la plage de La Vigne dans sa partie sud.



Après les travaux - Plage de la Vigne

DURÉE : Les travaux se sont déroulés du 28 février au 12 avril 2017

VOLUMES EXTRAITS : 5 000m³
COÛT : 87 000€TTC

REENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU PEREIRE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences maritimes, le Syndicat est sollicité chaque année par la commune d'Arcachon pour réensabler les plages communales ; en 2017, la plage située au sud de la jetée présentait une forte carence en sable. De plus, l'évolution des couloirs navigables et du déplacement des bancs de sable sur le site du Moulleau, montrait une tendance peu favorable à la navigation et des conditions d'accès à la jetée de plus en plus difficiles.

Les objectifs du projet étaient de :

- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,

- préserver l'accessibilité à la jetée du Moulleau ; cet axe reste primordial (navettes grand public),
- réensabler les plages avant la saison 2017.

Ceux-ci ont été définis à l'issue de la réunion annuelle avec les parties en présence (professionnels, riverains, Etat, Mairie...).

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau, comprenait 3 passes de 120m de longueur et de 25m de large chacune. La cote de dragage était de -2.50m C.M. (en dessous du zéro C.M.).

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE

Le sable prélevé a été déposé sur la plage au sud de la jetée



Plage Moulleau Péreire en cours de régalinge

du Moulleau de l'avenue des Vendangeurs à l'avenue de la Jagude.

VOLUMES EXTRAITS : 20 000m³

DURÉE : Les travaux se sont déroulés du 7 avril au 21 juin 2017 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

COÛT : 322 841 € TTC (y compris le régalinge)

REENSABLEMENT DES PLAGES INTERIEURES ET DES PLAGES DES BASSINS DE BAINNADE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Au nom de ses compétences statutaires, le SIBA a mis en oeuvre un programme de réensablement 2017 spécifique, pour répondre aux besoins des communes souhaitant réaménager des sites à vocation balnéaire et accueillir les activités estivales en toute sécurité.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

Sable issu du dessableur de la Leyre et du bassin de stockage de Verdalles à Gujan-Mestras

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE

Plage du bassin de baignade d'Audenge (650m³)

Plage du bassin de baignade de Saint Brice (600m³)

Plage entre le port du Rocher et la Hume (2500m³)

Plage du bassin de baignade du Teich (600m³)

Plage de Larros à Gujan-Mestras (3000m³)



Pendant travaux, plage de L'Aiguillon

DURÉE : MAI-JUIN 2017

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par

le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 105 540€ TTC.

VALORISATION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu ; ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;

- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :

- **en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;**

- **en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.**

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer, qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Ainsi en 2017, les bassins de stockage temporaire de sédiments appartenant aux communes et au SIBA contenaient en début d'année 30 000 m³ de sédiments à valoriser.

La vidange de ceux-ci est un prérequis aux fins de lancer les opérations de dragage suivantes !

Remarque : les bassins de stockage des sédiments de dragage se situent : au Teich/Quatre paysans, à Andernos les Bains/Quinconces, à Biganos/Port des Tuiles, à Lanton/Titoune, à Gujan-Mestras/Verdalle, et à Audenge.

A • L'APPEL À PROJETS : DÉMARCHES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Ainsi, en 2012, le Syndicat avait-il lancé un appel à projets

dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi - en continu - des sédiments de dragage.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques, que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articule autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,

- un projet « plan d'épandage en forêt ».

Les expérimentations ont débuté dans l'hiver 2013/2014.

TERRALYS dispose déjà d'un savoir-faire en matière de valorisation de sédiments de dragage pour avoir notamment mis en place pour le compte du Conseil Général de la Gironde un plan d'épandage sur grande culture afin d'exploiter les sédiments issus du centre de prétraitement du port de La Molle à Gujan-Mestras.

Les résultats de la phase expérimentation du projet « normalisation » ont permis d'envisager la commercialisation d'un support de culture « **made in Bassin** » !

Aussi, la phase « mise en exploitation » a été conclue en octobre 2017, laquelle fixe les engagements mutuels des parties et les conditions de prise en charge par SUEZ ENVIRONNEMENT des sédiments de dragage du SIBA en vue de les commercialiser ; le SIBA doit ainsi fournir 9 000t sur 3 ans ; cette opération de valorisation s'élèvera à 405 000€.

A l'automne 2017, le SIBA a fait livrer 696,10t de sédiments sur le site FERTI33, lesquels remplissaient les critères d'acceptabilité requis, (coût : 37 589,40€).

Le projet « épandage » quant à lui prend plus de temps : il semble que l'essai d'épandage des sédiments bruts en forêt n'a



Sédiments en préparation chez Suez Organique

pas pleinement montré l'intérêt de cette filière de valorisation vis-à-vis de la sylviculture (essai perturbé par la présence de gibier) ; toutefois, il rend compte de l'absence d'impact négatif sur la culture et son environnement.

B • LA CONSTITUTION D'UNE ICPE SIBA POUR EXPLOITER UNE UNITÉ DE GESTION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

But : créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée Pour l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

Lieu : implantée sur la parcelle

n°B84 au lieu-dit Grande Lande, sur le territoire de la commune d'Arès (Gironde).

Actualité : les services instructeurs de l'État ont analysé le dossier déposé par le SIBA ; des compléments doivent y être apportés, (étude des rejets d'eau dans le milieu...) et d'autres documents en attente (changement du PLU d'Arès notamment) doivent être ajoutés pour obtenir l'autorisation finale.

Du jamais-vu : Une collaboration spécifique a été établie avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Ligue de Protection pour les Oiseaux pour associer aux agencements de l'ICPE des aménagements adaptés à la « renaturation » du site.



CHAPITRE III : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé une compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette loi a été complétée par de nouvelles dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par les collectivités territoriales.

Cette compétence s’articule autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) en lien avec l’aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Cette compétence obligatoire pour les communes est affectée d'un transfert automatique aux EPCI à FP (COBAS et COBAN) dès le 1er janvier 2018. Afin de faire face à cette obligation, la COBAS et la COBAN ont fait le choix de confier tout ou partie de la compétence au SIBA afin d'assurer une continuité avec les actuelles missions portées par le Syndicat telles que la gestion intégrée du littoral ou la gestion des eaux pluviales urbaines et de garantir une cohérence hydrographique en lien avec la submersion marine.

Pour concrétiser cette volonté politique, le SIBA a porté en 2016 une étude de gouvernance avec le bureau d'études ESPELIA.

L'objectif de la mission est de préciser les contours (techniques, financiers et juridiques) de cette compétence sur le territoire et de proposer un schéma d'organisation institutionnel. Les conclusions de l'étude ont été rendues début 2017 et ont fait l'objet de divers échanges avec les structures intéressées.

Par délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil Syndical du SIBA a délibéré pour l'intégration de la compétence GEMAPI dans les statuts afin de préparer la nouvelle organisation territoriale dès le 1^{er} janvier 2018, à savoir :

- Le transfert de l'intégralité de la compétence au SIBA par la COBAS - effectif au 1^{er} janvier 2018 ;
- L'exercice d'une partie de la compétence sur une partie du territoire par le biais d'une convention d'entente entre la COBAN, le SIAEBVELG et le PNRLG - en cours de signature début 2018 ;
- La transformation du SIBA en syndicat à la carte pour l'exercice de la compétence sur le territoire de la COBAS - validé par arrêté préfectoral du 27 mars 2018.

Sachant que cette compétence est nouvelle pour le SIBA, de nombreux éléments nécessitent encore quelques ajustements afin que les missions puissent être effectivement supportées par le SIBA au 1er janvier 2018 telles que prévues dans le schéma d'organisation partagé. L'année 2018, sera ainsi une année de transition pour finaliser les modalités de mise en œuvre de la compétence.

LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET SUBMERSION MARINE



A la demande des 10 Maires du Bassin d'Arcachon, le SIBA effectue le suivi technique de l'élaboration du PPR inondation par submersion marine prescrit le 10 novembre 2010 sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon. Le SIBA accompagne les communes dans la compréhension et l'analyse des éléments produits dans le cadre de cette démarche (définition du phénomène, identification des ouvrages de protection, caractérisation de l'aléa et des enjeux, élaboration du zonage et du règlement associé).

PPRSM

L'année 2017 a vu la production des éléments clés du PPRSM : le projet de zonage, de cotes de seuils et de règlement. Une réunion du comité de pilotage du PPR du 2 juin a permis de valider les cartes de zonage et les grands principes de règlement associés à chacune des zones.

2 réunions publiques ont été organisées pour présenter les nouveaux documents à la population (26 juin à La Teste de Buch et le 28 juin à Andernos les Bains).

De nombreux échanges (téléphonique, mail, SIG) ont eu lieu entre la DDTM et le SIBA afin de proposer une version consolidée des éléments constitutifs du dossier d'enquête publique. En effet, le SIBA a relu et corrigé l'ensemble des pièces du dossier : note de présentation, règlement, zonage et cotes de seuils. A la suite d'une réunion bilatérale SIBA-DDTM, une consultation de l'ensemble des

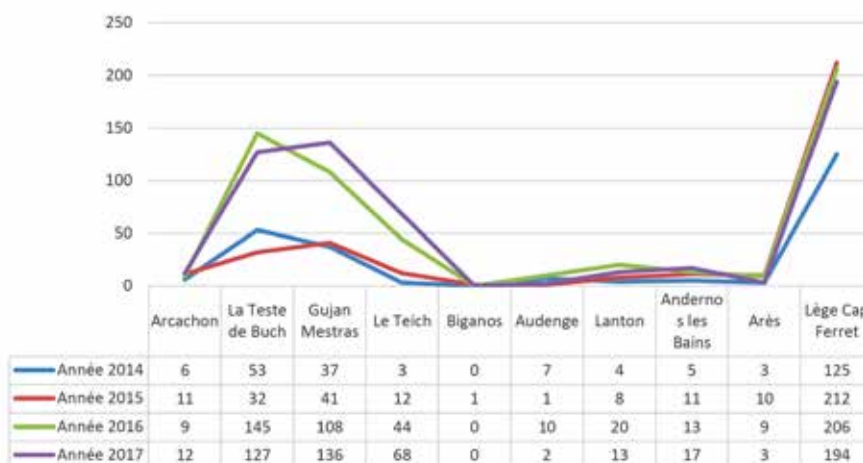
parties prenantes a été réalisée en novembre. Elle a fait l'objet d'un avis favorable par délibération en comité syndical du 7 décembre 2017.

Dans la continuité de la méthodologie mise en place en 2014 (logigramme commun DDTM/SIBA d'application du R111-2 du Code de l'Urbanisme), l'instruc-

tion des permis de construire se base sur une connaissance avérée (modélisation dynamique de la submersion marine du BRGM). Compte tenu de son expertise sur le sujet, c'est le SIBA qui vérifie la conformité des actes d'urbanisme vis-à-vis du risque de submersion marine.

Pour 2017, c'est un total de 570 actes d'urbanisme ou demandes d'informations qui ont transité par le pôle TRI (appels téléphoniques et renseignements de visu non comptabilisés), soit une légère augmentation par rapport à l'année 2016.

Nombre de permis examinés par commune



Une réunion à destination des instructeurs ADS des communes et des services instructeurs de la COBAN a été organisée afin de partager l'évolution du dossier avec les services instructeurs, notamment le projet de rédaction du règlement.

L'année 2018 devrait marquer la fin de l'élaboration du PPRSM par la tenue de l'enquête publique et la validation Préfectorale du document. Le travail du SIBA devrait alors se poursuivre par l'accompagnement des communes pour prendre en compte ce nouveau règlement à la fois dans l'instruction quotidienne des actes d'urbanisme mais également dans les outils de planification locale comme le PLU.

PAPI

La SLGRI et le PAPI



Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Bassin d'Arcachon a été présentée en Commission Inondation de Bassin (CIB) le 1er juin 2017. Elle a fait l'objet de recommandations mais pas de remarques particulières pouvant mettre en cause son approbation par le préfet de Bassin (la délivrance de l'arrêté d'approbation étant prévue pour le début de l'année 2018).

La rédaction du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), déclinaison opérationnelle de la SLGRI, a été initiée pendant l'année 2017, en concertation avec les acteurs locaux (élus, parties prenantes), les partenaires financiers et les services de l'Etat.

Deux commissions « pluvial » du SIBA ont permis de valider d'une part le plan de financement du PAPI et les actions à inscrire, et d'autre part les modes de concertation de la population.

En effet, l'élaboration du PAPI ne peut se faire sans cette concertation.

Celle-ci a donc débuté par la diffusion et l'analyse d'un questionnaire pendant l'été 2017, via les sites internet du SIBA, des communes, et relayé par la presse. Ce questionnaire était accompagné d'une plaquette d'information sur la démarche locale initiée par le SIBA.

En fin d'année, une exposition itinérante dédiée au risque de submersion marine sur le Bassin d'Arcachon a été préparée, en vue d'un déploiement dans chaque commune début 2018 pour permettre aux habitants et professionnels de mieux comprendre la démarche, et de soumettre leurs attentes, leurs interrogations, leurs points de vue.

Les résultats de cette concertation feront l'objet d'un paragraphe dans le PAPI.

Plus concrètement, une action d'information sur les risques en temps réel de submersion marine a été déployée durant l'été 2017.

En effet, le SIBA a décidé de développer un système de prévision locale des surcotes et des submersions marines, avec pour projet de partager, à terme, ces prévisions avec la population via des totems informatifs (TRI-tem).

Le système s'appuie sur un certain nombre de modèles pour calculer en temps réel à l'échelle du Bassin d'Arcachon les conditions météorologiques (pression atmosphérique, vitesse et direction du vent).

Les résultats de la modélisation (niveaux d'eau) sont croisés avec les mesures de niveau effectuées par le marégraphe d'Arcachon et avec les prévisions de marée du SHOM (heure de la pleine mer, coefficient de marée, niveau de la mer prévu), afin d'obtenir une prévision de surcote marine en plusieurs points du Bassin d'Arcachon et de déterminer, le cas échéant, le risque de submersion marine au niveau local.

Une sonde de niveau a été installée dans le port d'Audenge, et d'autres sondes seront installées ultérieurement afin d'augmenter la précision des calculs de surcote.

Les données recueillies sont accessibles via une plateforme web. Son accès est aujourd'hui limité au SIBA et aux élus du Bassin d'Arcachon, mais une version « grand public » sera disponible ultérieurement.

Ainsi, en cas de situation à risque, les élus disposent de prévisions localisées utiles pour apporter une réponse adaptée à l'intensité du risque en termes de gestion de crise et de sauvegarde des populations et des biens.

En parallèle, la fabrication d'un prototype du TRI-tem (totem informatif affichant en temps réel les informations issues des données de la plateforme) a été lancée, pour une installation au port d'Audenge prévue courant 2018.

Sur le terrain, des levés GPS du niveau de l'eau en plusieurs points du Bassin d'Arcachon, lors d'événements météorologiques significatifs, ont permis de constituer une base de données importante et d'affiner le modèle de prévision des niveaux de la plateforme.

LES ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En vue de sa future prise de compétence GEMAPI, le SIBA a recherché à créer des liens avec les structures compétentes et à s'impliquer dans la gestion des cours d'eau et des zones humides. Pour cela, il s'est rapproché des structures porteuses des SAGE sur son territoire : le SIAEBVELG pour la partie Lacs Médocains, le PNRLG pour la partie Leyre et le SMGBVLB pour la partie Sud Bassin.

SUIVI DES SAGE ET RÉSERVES NATIONALES NATURELLES

Plusieurs communes membres du SIBA sont situées sur le territoire de SAGE :

- SAGE Lacs Médocains qui concerne les communes de Lège-Cap Ferret, Arès et Lanton ;
- SAGE Leyre qui concerne les communes de Lanton, Audenge, Biganos et Le Teich ;
- SAGE Born et Buch qui concerne les communes de La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich.

Suivant l'ordre du jour des réunions, le Syndicat participe aux Commission Locale de l'Eau (CLE) des SAGE. Plusieurs services sont mobilisés en fonction des sujets abordés (GEMAPI, ENVIRONNEMENT, MARITIME, HYGIENE ET SANTE). En 2017, le SIBA a participé à quasiment toutes les réunions de CLE ; aux différents COPIL de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau pour les bassins versants des lacs du Born et pour le bassin versant des Lacs Médocains ; aux réunions de COTECH du PCG Delta (Site RAMSAR) ainsi qu'aux réunions du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGCE) de la Leyre.

De plus, de nombreuses réserves naturelles sont présentes sur le territoire du SIBA. Au vu des différentes compétences exercées par le SIBA et vis-à-vis de la future compétence GEMAPI, le SIBA a été associé aux comités de suivi des Réserves Naturelles des « Prés salés Ares-Lège », « banc d'Arguin » et « île aux oiseaux ».

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Sur la base de la loi biodiversité du 8 août 2016 qui introduit la définition d'un cours d'eau sur la base de 3 critères, les services de l'Etat ont initié une mise à jour de la cartographie réglementaire des cours d'eau en Gironde. D'après une première cartographie, une consultation des communes a été réalisée par le biais de l'AMF en novembre 2016. Le SIBA a analysé chaque cours d'eau représenté au regard des 3 critères définis par la nouvelle réglementation et a proposé ses conclusions aux communes avant de rendre un avis détaillé au Préfet demandant soit de retirer certains tronçons de cours d'eau pour lesquels les 3 critères n'étaient pas satisfaits, soit d'en ajouter car non considérés sur cette première version de cartographie. Une nouvelle version est attendue pour 2018.

ACTIONS TRANSVERSALES

SUIVI DE LA GESTION ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE / LES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DU RISQUE ÉROSION DES COMMUNES DE LÈGE-CAP FERRET ET LA TESTE DE BUCH

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Afin d'assurer la complémentarité avec la stratégie locale de

SIRIL (SYSTÈME D'INFORMATION RELAIS INTER-LACS)

La communauté de communes des Grands Lacs a mis en place depuis 2009 sur un territoire, un système d'information relais inter-lacs, lui permettant d'effectuer, par le biais de sondes, le suivi des niveaux d'eau et des ouvrages hydrauliques (position des barrages et débits transitant). A la demande de la COBAS, et par cohérence avec la future prise de compétence GEMAPI, le SIBA participe à cet outil en termes de fonctionnement pour l'ouvrage situé sur la base de défense de Cazaux.

Une convention tripartite COBAS, CDC Grands Lacs et SIBA précise les modalités financières de chacun jusqu'en 2020 pour la gestion de cet outil.

Pour l'année 2017, la participation du SIBA est de 955,20 € TTC pour le remplacement d'une sonde et d'un capteur.

PROJET DE RÈGLEMENT D'EAU DES LACS LANDAIS

Une des dispositions du SAGE Born et Buch prévoit un projet de règlement d'eau unique sur la chaîne des étangs afin de remplacer les 3 arrêtés préfectoraux en vigueur dans l'objectif d'assurer un principe de solidarité entre les gestionnaires. La CLE du SAGE a validé un projet de règlement lors des séances plénières du 18 juin 2010 et du 21 février 2014 suite à une expérimentation de 3 ans sur les ouvrages gérés par la CDC des Grands Lacs. Le Syndicat mixte porteur du SAGE a par la suite entamé une concertation avec l'ensemble des gestionnaires et les services de l'Etat afin d'obtenir un arrêté inter-Préfectoral portant sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques et des gestionnaires.

Le SIBA étant identifié comme future structure porteuse de la compétence GEMAPI, il a été associé aux réflexions, notamment vis-à-vis de la gestion des ouvrages de régulation dont l'écluse du lac de Cazaux située sur la Base Aérienne 120. La procédure est toujours en cours.

gestion du risque inondation (SLGRI), le SIBA a été mobilisé pour participer à l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque érosion (SLGRE). Il vise à assurer une cohérence d'ensemble des actions qui pourront découler des divers programmes d'actions et également à maintenir la continuité avec la stratégie locale des Passes du Bassin d'Arcachon (2012-2015).

Pour la commune de LCF, participation aux réunions de COPIL, COTECH et réunions directes d'élaboration de la

stratégie initiées en début d'année 2016 et dont le programme d'actions a été validé courant 2017. Le rôle du SIBA consiste à apporter un soutien méthodologique dans l'élaboration et le suivi des documents (cahier des charges, dossiers réglementaires, demandes de financements) nécessaires au montage des actions prévues dans le programme.

Pour la commune de LTB, participation aux réunions de comité de pilotage. L'étude devrait se poursuivre courant 2018.



OBSERVATOIRE CÔTE AQUITAINE

Réseau d'experts au service du littoral

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCA. Dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat Région (2015-2020), la participation du SIBA à l'OCA est de 12 000 €TTC pour l'année 2017.

Le SIBA a participé à 3 réunions de COTECH et ½ journée de visite presse lors des grandes marées du mois de mars.

Qu'est-ce que l'OCA ?

L'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRG et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon, la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

Dans le cadre du programme d'études de 2017, le SIBA a été associé à 2 actions spécifiques :

- Participation aux réunions de travail sur l'« Adaptation au changement climatique » avec la parution d'un second rapport

sur les mesures d'adaptation au changement climatique sur le littoral aquitain.

- Participation au « Réseau tempête » de l'OCA : réception des alertes « risques littoraux » basée sur la concomitance de

plusieurs critères (houle, vents, niveau d'eau, etc.), inscription au forum « tempêtes » pour échanger sur les impacts de tels événements et partager le retour d'expérience des constats pris sur le terrain.

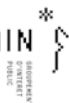
LE GIP LITTORAL AQUITAINE

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques).

Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, il regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.

LITTORAL AQUITAINE



VEILLE ET SUIVI

- Poursuite de la veille technique et réglementaire autour de la thématique GEMAPI : analyse des différents textes de lois parus ou en projet en 2017 sur le sujet, revue de presse, constitution d'un socle technique documentaire (numérique et papier).
- Participation à des colloques ou journées techniques sur les thématiques de la GEMAPI, submersion marine (réseau national PAPI/SLGRI du CEPRI), digues de protection (conférences réseau IDEAL connaissances, réunion techniques FNCCR, comité scientifique de la Pointe du Cap Ferret, etc.)
- SOCLE : Transmission au Préfet d'un avis sur le document mis en consultation
- Implication dans le réseau PAPI existant au niveau des PAPI charentais : participation aux réunions du « club PAPI »

CHAPITRE IV : LE PÔLE EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES



En 2017, le SIBA continue à faire vivre et grandir les deux réseaux phares que sont le REPAR (réseau opérationnel de surveillance et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPAR (réseau de suivi et d'expertise sur les micropolluants sur le Bassin d'Arcachon), autour des 5 thématiques qui les structurent :

- quantifier la présence dans les eaux ;
- connaître les usages sur le territoire ;
- comprendre les effets sur les écosystèmes aquatiques ;
- susciter et accompagner les évolutions ;
- partager l'information.

Le SIBA poursuit également la gestion et l'enrayement de l'expansion de la spartine anglaise, réputée envahissante, sur notre littoral.

LES RÉSEAUX D'EXPERTISE REPAR ET REMPAR

CARTOGRAPHIER L'EMPREINTE EN MICROPOLLUANTS

Un état des lieux de la présence des métaux sur le Bassin

De l'été 2016 à l'hiver 2017, afin d'affiner la surveillance des éléments traces métalliques dans le Bassin, des capteurs passifs de type DGT (Diffusive Gradients in Thin films) ont été déployés en plusieurs endroits (Jacquets, Grand Banc, Arguin et Comprian). Six campagnes d'exposition des DGT ont ainsi été conduites (Photo 1).

Les résultats montrent, pour le cuivre, une augmentation des teneurs en été, et ce sur tous les sites d'étude. Cette augmentation estivale est également plus marquée aux Jacquets. Les observations réalisées ici complètent et confirment les résultats précédents du REPAR. Cette augmentation estivale du cuivre est très probablement liée au nautisme et à l'utilisation du cuivre comme antifouling : en effet ce métal (souvent connoté « bio » dans l'esprit des gens) est de plus en plus utilisé en remplacement d'autres substances biocides organiques.



Photo 1. Récupération des DGT à Arguin après 10 jours d'exposition

En 2017, des DGT ont également été déployées dans la Leyre, le Canal des Landes et le Canal des Etangs.

CONNAÎTRE LES USAGES SUR LE TERRITOIRE

Les usages des produits biocides dans les métiers de la construction et de la désinsectisation

Dans le cadre du REPAR, l'étude de la présence des biocides dans le milieu naturel est aussi importante que l'étude de leurs sources potentielles.

Après avoir investigué le secteur du nautisme, une enquête sur les biocides utilisés dans les

domaines de la construction et du bâtiment a été réalisée en 2016 auprès de professionnels autour du Bassin. L'objectif était d'identifier les principaux produits biocides employés par les professionnels du bâtiment et d'estimer les quantités associées.

Une cinquantaine d'artisans (charpentiers, couvreurs, peintres, maçons etc...) ont été interrogés. Un travail bibliographique associé à une dizaine d'entretiens préliminaires a permis d'identifier les produits principalement employés par les professionnels et les substances associées. Les questionnaires

SENSIBILISER LES ENFANTS : LA SEMAINE SANS PESTICIDE

La sensibilisation des plus jeunes aux risques liés à l'utilisation des pesticides a été reconduite en 2017 lors de la semaine sans pesticide. Dans le cadre du **REPAR**, un partenariat avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon permet à une vingtaine de classes de CM1 et CM2 autour du Bassin de bénéficier d'une intervention de 3h sous forme d'expériences et de jeux sur le thème des pesticides au jardin (Photo 4).



Photo 4. Animation dans les classes pour la semaine sans pesticide

PARTAGER L'INFORMATION : JOURNÉES DE RESTITUTION REPAR / REMPAP

Pour la troisième année consécutive, une journée de restitution publique des différents travaux scientifiques engagés au sein des deux réseaux a été proposée (Photo 5). Ces journées, souhaitées dès 2015 par les élus du SIBA afin de mieux faire connaître **REPAR** et **REMPAP** et communiquer sur l'implication et les travaux du SIBA dans le domaine de l'environnement et de la qualité de l'eau, sont co-construites avec les partenaires scientifiques et industriels des deux réseaux.



Photo 5. Journée de présentation publique des états de vie des réseaux REPAR et REMPAP (crédit image : SIBA).

Les vidéos et présentations effectuées lors de ces journées sont disponibles en téléchargement sur le site du SIBA.

LA GESTION DES POPULATIONS DE SPARTINE ANGLAISE SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON - ETUDES PRÉALABLES

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, espèce indigène. Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), de par son caractère invasif tend à coloniser massivement la partie haute des vasières. Les élus de la Commission Environnement du SIBA se sont mobilisés au sujet de l'expansion, sur le littoral du Bassin d'Arcachon, de la spartine anglaise.

L'étude lancée par le SIBA au printemps 2016 a conduit à l'élaboration d'un rapport de suivi des populations de spartines sur le Bassin d'Arcachon. Ce document a contribué à la priorisation des actions de gestion sur le littoral de Claouey, d'Arès, d'Andernos-les-Bains et de Lanton (Photo 6).

Un dossier d'autorisation, dont une Etude d'incidence Natura 2000, a été réalisé pour la mise en œuvre de travaux d'arrachage mécanique à partir de Janvier 2018, dans le respect des préconisations du guide des bonnes pratiques pour la maîtrise de *Spartina anglica* sur le Bassin d'Arcachon.



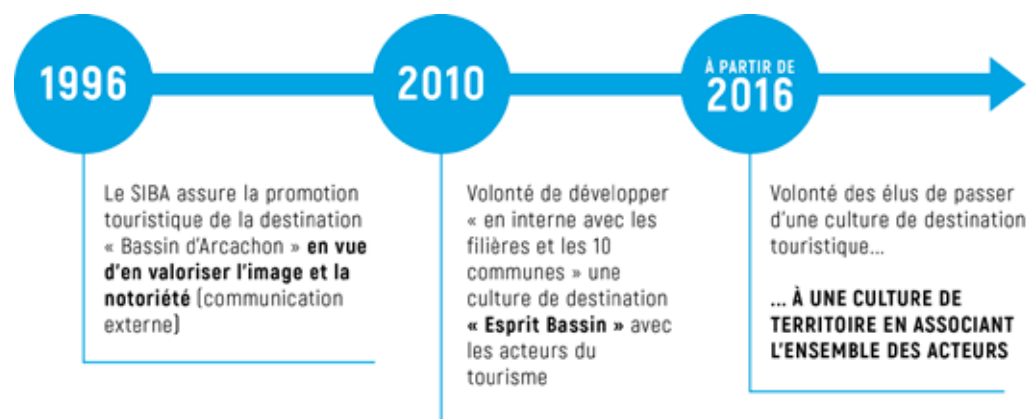
Photo 6. Rapport de suivi des populations de spartines sur le Bassin d'Arcachon.

Depuis 1996, le SIBA assure la promotion touristique de la destination « Bassin d'Arcachon ».

En 2016, les élus du SIBA ont décidé d'élaborer une **stratégie de marketing territorial** par la co-construction d'une Marque territoriale partagée construite avec toutes les intelligences : économiques, et pas uniquement touristique, environnementales et territoriales.

Préserver le développement de nos communes dans le respect de notre environnement... une ambition de taille dont les valeurs se retrouvent pleinement au sein de la Marque territoriale partagée « Bassin d'Arcachon ».

POUR MÉMOIRE... UNE ÉVOLUTION DES MISSIONS



DÉSORMAIS, LE SIBA ASSURE LA PROMOTION GLOBALE DU BASSIN D'ARCACHON EN S'APPUYANT SUR SA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE AU TRAVERS DE LA CRÉATION, EN 2017, D'UNE MARQUE TERRITORIALE PARTAGÉE.

L'année 2017 a été dédiée au déploiement (partie 1), de cette stratégie de Marque territoriale, y compris les missions de promotion touristique énumérées ci-dessous (parties 1 et 2).

1 • LA MARQUE TERRITORIALE DU BASSIN D'ARCACHON

- A • GENÈSE DU PROJET ET CONCEPT
- B • LANCEMENT OFFICIEL DE LA MARQUE TERRITORIALE
- C • CAMPAGNE DE COMMUNICATION LOCALE
- D • PHASE DE RECRUTEMENT DES PARTENAIRES
- F • ACCUEILS PRESSE (BLOGUEURS / JOURNALISTES)
- G • RÉALISATION DE REPORTAGES PHOTOS / VIDÉOS

2 • LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

- A • COMMUNICATION PUBLICITAIRE
- B • COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE
- C • ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

En parallèle, le pôle promotion a en charge la communication institutionnelle du Syndicat et de ses compétences (partie 3).

3 • LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

1 • LA MARQUE TERRITORIALE DU BASSIN D'ARCACHON

UN BLOC MARQUE



A • GENÈSE DU PROJET ET CONCEPT

RAPPEL DU CONTEXTE : POURQUOI UNE STRATÉGIE DE MARQUE ?

Lors du Bureau du 11 mai 2015, les Maires du Bassin ont décidé de bâtir une stratégie de Marque territoriale partagée. L'idée est de mettre en mouvement le territoire tout entier autour d'un projet collectif qui exprime ce que l'on veut pour le Bassin d'Arcachon. Un projet qui doit autant parler « en interne » qu'en « externe ».

Notre objectif commun est de mobiliser tous les acteurs du territoire pour élaborer et faire vivre une **stratégie d'attractivité non subie mais recherchée et souhaitée**.

QUELLE PROBLÉMATIQUE SUR LE BASSIN ?

Des clivages qui s'accroissent et qui deviennent de plus en plus prégnants sur notre Bassin :

- « résidents » VS « touristes »,
- « développement » VS « préservation »,

LES ENJEUX DE LA MARQUE

« Dépasser », « passer au-dessus » des clivages. Comment ? En bâtissant une stratégie

de Marque qui s'appuiera sur 4 piliers qui devront s'enrichir mutuellement :

- économie
- tourisme
- environnement
- résidents et citoyens

Ces piliers ne sont pas nouveaux en soi ! Ce qui est nouveau, c'est de se fixer comme objectif de les **conjuguer en adoptant une approche transversale et non plus de les opposer**.

Notre démarche vise à rendre notre territoire plus vertueux et à améliorer davantage notre savoir vivre et « le travailler ensemble ».

B • LANCEMENT OFFICIEL DE LA MARQUE TERRITORIALE

Le 15 février 2017, le SIBA a officiellement lancé la Marque territoriale du Bassin d'Arcachon au Théâtre Olympia d'Arcachon

Cette cérémonie a réuni près de 900 acteurs économiques et institutionnels autour du thème « **Le Bassin d'Arcachon, c'est notre territoire, nous allons en faire une Marque partagée !** ».

« Afficher sa fierté d'appartenance autour d'une nouvelle ambition pour le Bassin : valoriser la diversité économique de notre territoire, pour le rendre le plus équilibré et plus harmonieux. »



C • CAMPAGNE DE COMMUNICATION LOCALE

En deux temps : d'abord une campagne de pré-dévoilement « teasing » ... puis une campagne de révélation.

CAMPAGNE PRÉ-DÉVOILEMENT « TEASING » RÉVÉLONS CE(UX) QUE NOUS SOMMES

En phase 1, les acteurs « internes » ont été fortement sollicités et impliqués. La démarche liée à la Marque est expliquée, ... sans qu'elle soit elle-même dévoilée.

La phase 1 s'est déroulée à l'hiver 2016-17, en amont de la cérémonie de dévoilement.

Objectifs : préparer le lancement, donner envie, créer de l'impatience, rallier des prescripteurs qui auront envie de devenir partenaires.

Dans un premier temps, une vidéo teaser a été diffusée lors des cérémonies des vœux des 10 communes. Cette vidéo a également été diffusée dans les cinémas du Bassin.

Par ailleurs, une campagne d'affichage urbain (villes et gares) et d'insertions presse a été réalisée dans toutes les communes du Bassin.

Cette première phase de campagne « teasing » représente un budget de 26 000 € TTC.



CAMPAGNE POST-DÉVOILEMENT

CE QUI VOUS MARQUE NOUS DÉMARQUE // NOTRE TERRITOIRE MARQUE NOTRE IDENTITÉ

En phase 2, le 17 février, au lendemain de la cérémonie de lancement, les habitants du Bassin et de Bordeaux ont pu prendre connaissance et la mesure de cette nouvelle Marque.

2 messages selon les cibles :

- En local sur le Bassin : « Notre territoire marque notre identité »
- Sur Bordeaux : « Ce qui vous marque nous démarque ! »

En effet, une campagne d'affichage urbain (villes et gares), d'installation de drapeaux et d'insertions presse a été réalisée dans toutes les communes du Bassin pour toucher directement les habitants. Des goodies à l'image de la Marque ont été distribués.

Objectifs : capitaliser sur le dévoilement de la Marque et enclencher le recrutement de partenaires. Cette campagne de « dévoilement » représente un budget de 47 000 € TTC.



D • PHASE DE RECRUTEMENT DES PARTENAIRES



Le site www.marque-bassin-arcachon.com a été créé et constitue la porte d'entrée des acteurs économiques du territoire qui souhaitent devenir partenaires.

En s'inscrivant en ligne, au-delà de leur fierté d'appartenance, les acteurs doivent motiver un engagement individuel pour le territoire correspondant à un des 5 enjeux de la stratégie de Marque, à savoir :

- DÉVELOPPER LES SAVOIRS ÊTRE, VALORISER "TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE" SUR LE BASSIN.
- SOUTENIR ET VALORISER LES EFFORTS DE PRÉSERVATION POUR L'ENVIRONNEMENT.
- FAVORISER ET PROMOUVOIR L'OFFRE DES SERVICES ET PRODUITS ISSUS DU BASSIN D'ARCACHON.
- CONSTRUIRE ET METTRE AU DEVANT DE LA SCÈNE UNE OFFRE ET LES SERVICES NÉCESSAIRES À LA DÉSAISONNALISATION DES EXPÉRIENCES SUR LE BASSIN.
- INFORMER ET IMPLIQUER LES HABITANTS POUR QU'ILS SOIENT EUX AUSSI LES ACTEURS DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE SUR LE BASSIN.

LES RDV DES ACTEURS DE LA MARQUE EN 2017

Des ateliers matinaux (29 juin et 18 septembre) permettent aux partenaires B'A de se rencontrer et d'échanger. Des experts abordent alors les thématiques du storytelling ou de co-branding, etc... et surtout à l'automne lors des sessions baptisées "B'A Lab", des partenaires sont invités à réfléchir aux orientations et engagements structurels en faveur du B'A.

Il s'agit de faire plus et mieux ensemble pour le Bassin, autour de **4 thèmes pour s'engager ensemble vers une démarche de progrès.**

1 • Atelier 1 : Comment mieux valoriser le « travailler et entreprendre sur le Bassin » et l'ancrage au territoire ?

2 • Atelier 2 : Comment mettre au-devant de la scène la production locale, des produits et des services du Bassin... en

quelques mots, privilégier les circuits courts ?

3 • Atelier 3 : Comment promouvoir un produit touristique, une expérience au rythme des 4 saisons et valoriser les déplacements doux ?

4 • Atelier 4 : Comment concrétiser sa valeur d'engagement environnementale ?

Tous les compte-rendus sont en ligne sur le site de la Marque.

E • OUTILS DE COMMUNICATION (SITE WEB, RÉSEAUX SOCIAUX, DOCUMENTATION...)



LE SITE INTERNET DÉDIÉ WWW.MARQUE-BASSIN-ARCACHON.COM

Le site internet de la Marque a été mis en ligne en février 2017. Il constitue la porte d'entrée unique pour devenir partenaire.

Il comporte plusieurs rubriques :

- une vidéo introductive qui explique la démarche : pourquoi et comment une Marque pour le Bassin ?
- un espace d'inscription pour effectuer en ligne une demande d'adhésion à la Marque
- un espace d'information à travers les actualités ou encore la newsletter
- un outil de visibilité avec le référencement de l'intégralité des partenaires (par ordre alphabétique, par secteur d'activité et par valeur d'engagement)
- une boîte à outils : espace dédié aux partenaires pour récupérer les éléments graphiques

- un code de marque téléchargeable

Le budget alloué à la création du site est de 9 600 € TTC.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux ouverts en 2017 sont animés au quotidien en interne dans le but de mettre en lumière les partenaires de la Marque, ainsi que leurs actions. Ils sont également un élément clé dans la création de lien entre partenaires, et apportent une visibilité supplémentaire à leurs actions.

DES OUTILS CONCRETS POUR ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES

- un mode d'emploi « comment devenir partenaire de la Marque »
- une notice d'utilisation des éléments graphiques
- des goodies divers (autocollants, tattoos, badges...)



F • ACCUEILS PRESSE (BLOGUEURS / JOURNALISTES)

ORGANISATION D'UN VOYAGE DE PRESSE EN JANVIER, PRÉ-LANCEMENT DE LA MARQUE

8 journalistes de la presse parisienne ont été sélectionnés pour un voyage de presse « premium » (ex : Le Monde...)

Objectifs : les mettre dans la confiance (ne rien dévoiler avant le 16 février)

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE 100% BASSIN, JOURNÉE D'ÉCHANGES ENTRE BLOGUEURS ET PARTENAIRES

Découvrir autrement le Bassin au-delà des clichés cartes postales et au travers des acteurs qui font le Bassin 365 jours/an

Objectifs et thèmes abordés :

- Valoriser les acteurs locaux/partenaires de la Marque
- Mettre l'accent sur la diversité économique du territoire
- Créer un sentiment d'appartenance autour de la Marque B'A



G • RÉALISATION DE REPORTAGES PHOTOS / VIDÉOS

En 2017, le SIBA a réalisé des reportages photos de 30 partenaires pour un budget total de 10 000 € TTC. Elles illustrent l'ensemble des articles et posts relatifs à la Marque.

Par ailleurs, le SIBA a réalisé plus de 20 vidéos courtes de partenaires afin d'alimenter les réseaux sociaux et le site Internet de la Marque, pour un montant de 5 500 € TTC. Elles ont pour objectif de présenter et mettre en avant les acteurs locaux et les talents qui se cachent derrière les entreprises partenaires.



2 • LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

La promotion touristique reste un des 4 piliers majeurs de la Marque. L'industrie touristique sur le Bassin injecte, chaque année dans l'économie locale, plus de 475 millions d'euros (source INSEE). Pour garantir la réputation de la destination « Bassin d'Arcachon », le Syndicat anime un plan d'actions de promotion au travers des axes suivants :

- **UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE** autour de la promesse « vivre de vraies vacances » sur le Bassin d'Arcachon ; déployée sur les médias de presse écrite, radio et internet.
- **UNE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE** au travers de la réalisation de supports de promotion print et web et l'élaboration d'une stratégie digitale.

Mais une communication touristique ne peut se concevoir sans une politique globale de communication partant de l'interne, en proposant

- **des ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION** en vue de parfaire l'accueil Bassin.

Désormais, le SIBA oriente la communication touristique autour des 3 enjeux de la Marque territoriale :

- 1 • Rendre concrète la promotion des 4 saisons
- 2 • Mieux communiquer sur les déplacements doux et partagés
- 3 • Partager une conscience environnementale avec les filières du tourisme, la clientèle touristique et les habitants

A • COMMUNICATION PUBLICITAIRE

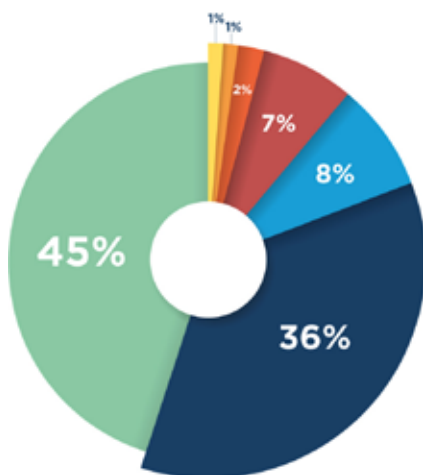
OBJECTIF : déployer une campagne de communication sur le média TV, le digital et la presse écrite en s'appuyant sur la stratégie de Marque « Bassin d'Arcachon »...

En 2017, le SIBA a ainsi mené, à hauteur de 203 400 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : TV, digital, presse écrite et affichage aéroport.

1 • Campagne TV sur BFM, à l'échelle nationale

Compte tenu des objectifs et des cibles, la stratégie de moyens a été concentrée sur le média TV à l'échelle nationale.

Au vu de l'enquête Médiamétrie 2016 et des préconisations de notre agence de communication pour installer la Marque territoriale, il apparaît que sur



- TV en national (BFM TV) 45%
- Digital-web (youtube, réseaux sociaux et voyages sncf) 36%
- Affichage permanent Aéroport de Bordeaux 8%
- Presse écrite 7%
- Affichage 8 mois la Défense - Paris (spot 10 sec) 2%
- Chaîne TV hôtelière et campings de Gironde 1%
- Partenariat CRTA - Tourisme de proximité 1%

la cible pressentie, BFM, la chaîne TV d'informations de la TNT, semble répondre à notre objectif.

D'un montant de 96 480 € TTC, la campagne TV s'articule autour d'une période unique : du 9 au 18 avril 2017, 155 spots ont été diffusés.

NOUVEAUTÉ 2017

Désormais, le SIBA affiche sa promesse au travers d'un nouveau film publicitaire de 25 secondes qui met en scène les valeurs propres au Bassin d'Arcachon afin de faire vivre et raconter les Vraies Vacances (Scénario : Léon Travel & Tourism / Réalisation : Midi Prod) :

- en imaginant des histoires tout au long de l'année
- en utilisant une mécanique d'énumération (« XX détails - 1 seul Bassin »)



2 • Campagne digitale sur Internet, à l'échelle nationale

Pour être efficace, au vu du budget, un des médias privilégiés en 2017 a été le digital via une campagne sur YouTube, Facebook/Instagram et voyages-sncf.com

D'un montant total de 72 000 € TTC, la campagne digitale s'articule ainsi :



MEDIA	CAMPAGNE	PERIODE	PERFORMANCES
FACEBOOK / INSTAGRAM	Posts & Vidéos sponsorisés	D'avril à octobre (hors juillet & août)	166 666 vidéos vues Objectifs dépassés = 10 000 fans / 50 000 engagements
YOUTUBE	Diffusion d'un spot en pré-roll	Avril et octobre	236 918 vidéos vues Objectifs atteints à 142 %

Dans le cadre du lancement de la ligne en juillet 2017, le SIBA a souhaité mettre en place une opération spéciale sur le site voyages-sncf.com (VSC) à l'automne pour valoriser cette nouvelle ligne Paris-Bordeaux-Bassin d'Arcachon :

MEDIA	CAMPAGNE	PERIODE	PERFORMANCES
VOYAGES SNCF.COM (VSC)	Habillage du site (bannières, home-page...) avec page dédiée + newsletter	6 semaines en septembre / octobre	NEWSLETTER = - Volume diffusé = 1,3 Million - Taux d'ouverture = 16.1 % HABILLAGE du SITE = - Impressions délivrées = 766 931 - Taux de clics = 1.56 % DIVERS BANNIERES = - Impressions délivrées = 2,5 Millions - Taux de clics = 0.20 % PAGE DESTINATION DEDIEE (articles) = - Nombre de visites = 13 500

3 • Par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite

En vue de capitaliser sur les campagnes TV et digitale, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été dédié aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise : le guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 exemplaires en 4 langues), DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire espagnol (dans le supplément Aquitaine) (185 000 exemplaires), Ze Guide (guide pratique, édition Nord Bassin) et le cahier « Guidez-moi ».

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2017 s'est élevé à 12 530 € TTC.

4 • Par voie d'affichage à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Une présence forte en affichage permanent à l'Aéroport de Bordeaux dans le hall B (Air France Orly, Roissy, Marseille - salle d'embarquement - 1 800 000 passagers). Un affichage conforté par une diffusion de nos spots promotionnels « Vraies vacances » derrière le comptoir central du Hall B : l'Ostrea.

Un budget de 20 700 € TTC a été dédié à l'affichage dans l'aéroport.

5 • Par voie d'affichage à Paris La Défense

A partir de juillet 2017, un dispositif d'affichage a été mis en place, en partenariat avec l'OT d'Arcachon et l'Hôtel Les Bains d'Arguin : rotation de 3 spots promotionnels sur panneaux digitaux disposés au CNIT + Centre commercial 4 Temps (Paris La Défense). Un budget de 5 200 € TTC a été dédié à l'affichage à Paris La Défense.

6 • Par voie d'achats d'espaces dans les chambres d'hôtels et les campings de Gironde : spots promotionnels diffusés sur TV Tourism

Le SIBA a également poursuivi la diffusion de 4 spots promo-

tionnels de 25 sec, dans 4 661 chambres d'hôtels 3*** et 4**** du département et près de 4 723 emplacements de camping. 665 317 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour. Un budget de 3 800 € TTC a été dédié à la diffusion de ces spots.

7 • Campagne infra-régionale « Ma Région s'agrandit, mes horizons aussi »

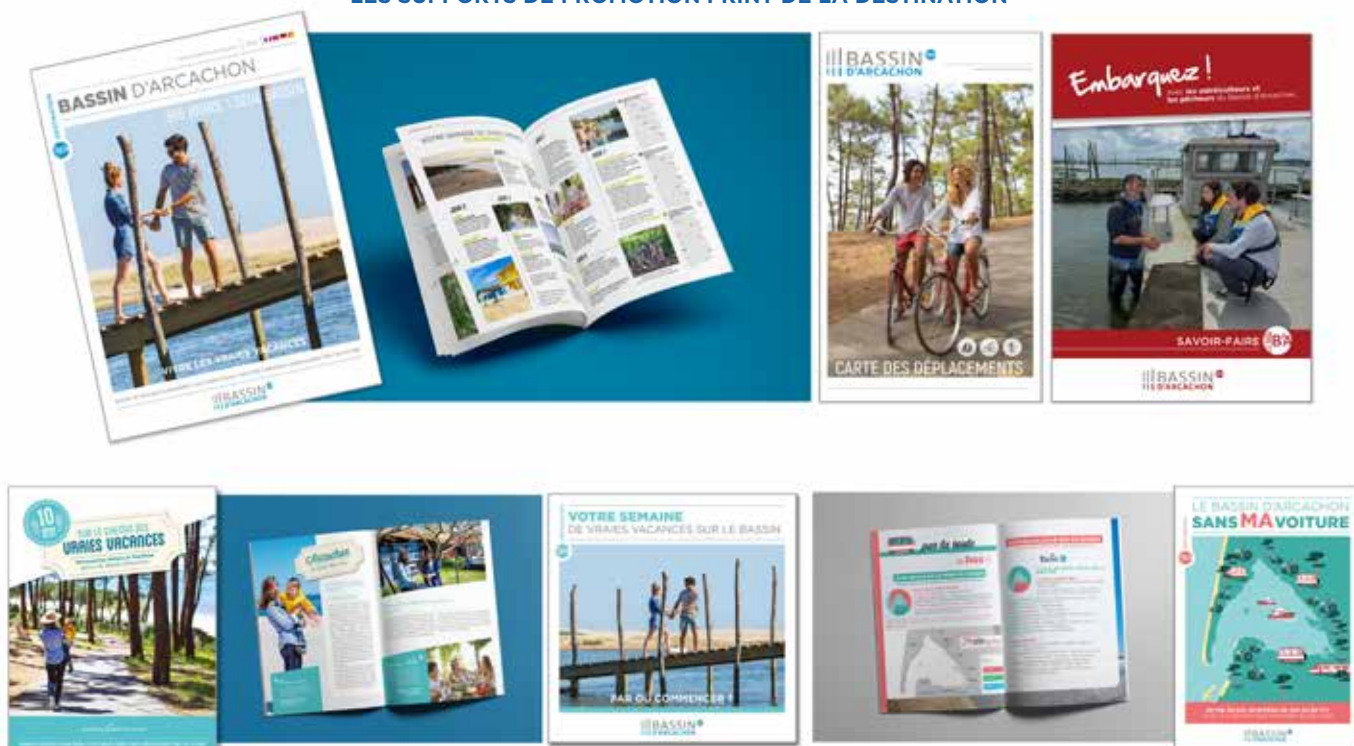
Le SIBA a souhaité être partenaire de la Région dans le cadre de sa nouvelle campagne de communication (fourniture de dotations et de bons plans pour un jeu concours). Un budget de 1 600 € TTC a été dédié à ce partenariat (coût des 2 lots offerts).

B • COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Elle vient justifier les trois enjeux de la Marque à travers :

- la réalisation de supports de promotion : guide touristique en 4 langues, carte des déplacements, portail Internet, application smartphone, réseaux sociaux...
- la gestion et la coordination des accueils et voyages de presse
- la prospection des marchés étrangers

LES SUPPORTS DE PROMOTION PRINT DE LA DESTINATION



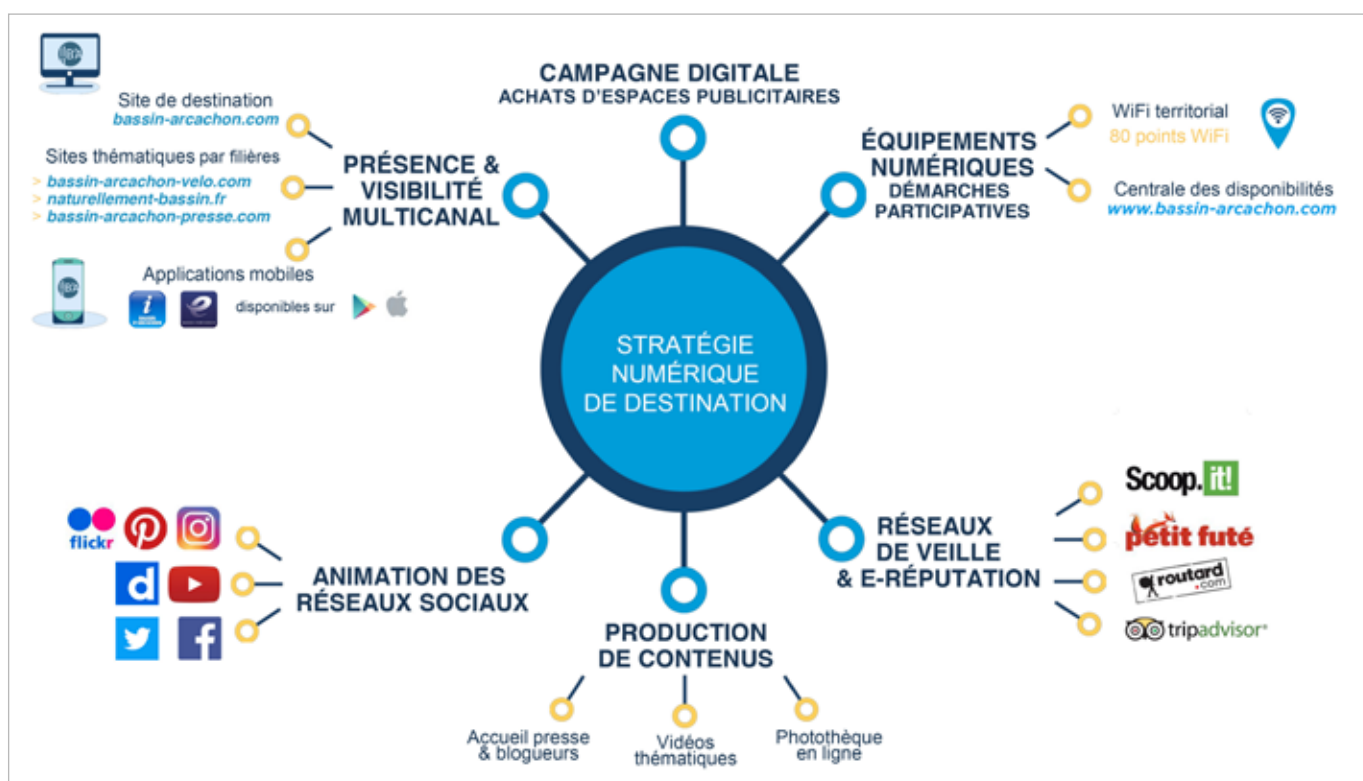
- 1 • Le guide touristique « Destination Bassin d'Arcachon » en 4 langues et publié en 112 000 exemplaires
- 2 • La carte des déplacements (à pied, à vélo, en bateau) publiée en 200 000 exemplaires
- 3 • Le flyer « Une semaine sur le Bassin » publié en 65 000 exemplaires
- 4 • La brochure « 10 idées balades nature et maritime » publiée en 40 000 exemplaires
- 5 • La brochure « Pescatourisme » publiée en 12 000 exemplaires
- 6 • **NOUVEAU** : Le guide « Le Bassin d'Arcachon sans ma voiture » publié en 1 500 exemplaires. Avec l'arrivée de la LGV PARIS-BORDEAUX le 2 juillet 2017, le SIBA a édité ce guide pratique pour valoriser les déplacements doux et partagés.

Pour la réalisation de l'ensemble des supports de promotion print, le SIBA a engagé un budget de 53 500 € TTC.

LES SUPPORTS DE PROMOTION WEB DE LA DESTINATION

La stratégie digitale de la destination « Bassin d'Arcachon » s'articule autour de 6 grands piliers essentiels, qui définissent les objectifs de chaque outil numérique développé :

- La campagne digitale
- La présence et la visibilité multicanal
- La création d'équipements numériques
- L'animation et la gestion des réseaux sociaux
- La gestion de la e-réputation et la définition d'une stratégie de veille
- La production de contenus de qualité (photos, vidéos et éditorial) permettant d'alimenter les diverses campagnes, les sites Internet et réseaux sociaux.



1 • LE NOUVEAU site portail de la destination bassin-arcachon.com

La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2017, à 1 500 000 visites, avec un pic de connexions au mois d'août. En avril 2017, le pôle Promotion a réalisé une **refonte intégrale du portail touristique** (budget : 32 160 € TTC) afin d'asseoir la singularité de la destination, d'adapter la nouvelle charte graphique en cohérence avec le code de marque et de gagner en lisibilité de l'information (intégration de la centrale de gestion des disponibilités des hébergements touristiques au sein du nouveau portail ; répondre aux 3 enjeux de la Marque territoriale...). Des améliorations complémentaires ont eu lieu durant l'année pour un budget de 10 260 € TTC.

Nouveauté : l'intégration d'un **blog de destination** <https://www.bassin-arcachon.com/blog-et-actus/>. Ce magazine de voyage propose un contenu éditorial au rythme des saisons, avec de vraies expériences à vivre sur le Bassin d'Arcachon, en collaboration avec les Offices de Tourisme et les partenaires de la Marque territoriale.

Dans le cadre de la refonte du site amiral, le service a conçu et développé pour les Offices de Tourisme du Bassin, un « kit graphique » mutualisé (budget global = 16 680 € TTC).

OBJECTIFS :

- Réduire le coût de réalisation d'un site Internet et donc d'investissement, pour les Offices de Tourisme
- Créer une unité « graphique et ergonomique » entre les sites Internet des Offices et du Bassin tout en respectant l'identité de chaque territoire et en s'intégrant dans un projet commun : « 8 territoires, 8 identités : 1 seul Bassin ».



Cet outil « clé en main », accessible en ligne, est composé des éléments suivants :

- Une maquette de site Internet prédéveloppée de manière à faciliter la personnalisation des futurs sites des Offices de Tourisme partenaires.
- Une bibliothèque d'outils numériques (typographies, couleurs, icônes, tableaux...);



Exemple pour les couleurs



2 • L'application mobile touristique « Bassin d'Arcachon »

Depuis sa mise en ligne en 2011 : plus de **117 000 TELECHARGEMENTS** sur l'App Store (iPhone, iPad et iPod) et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android).

3 • Le site thématique « Le Bassin d'Arcachon à vélo »

www.bassin-arcachon-velo.com permet de mettre en avant l'offre cyclotouristique de la destination. La consultation du site s'élève, en 2017, à **80 000** visites, soit 250 000 pages vues.

4 • Les réseaux sociaux de la destination

La destination « Bassin d'Arcachon » a été classée **11^{ème}** sur **545 destinations étudiées** (Régions, Départements et

Offices de Tourisme) en analysant les résultats sur les 3 plus grands réseaux sociaux mondiaux (Facebook, Twitter, Instagram), d'après l'étude de l'agence « We Like Travel ».

Enfin en 2017, la page Facebook « Bassin d'Arcachon Tourisme » a été **classée 1^{ère} des pages Facebook touristiques du littoral** (catégorie : top des villes et offices sur Facebook).

L'année 2017 sur les principaux réseaux sociaux :

Facebook : 90 000 fans

Instagram : 8 000 fans

Twitter : 5 800 abonnés

YouTube : 600 000 visualisations de vidéos

5 • La production de contenus (vidéos, photos)

En 2017, le SIBA a réalisé deux nouvelles vidéos promotionnelles (Toutes les couleurs de l'hiver ; Cocooning sur le Bassin d'Arcachon), en déclinant la mécanique du nouveau spot TV : XXXX détails / 1 seul Bassin, pour promouvoir le Bassin d'Arcachon en hiver.

Les vidéos ont été diffusées sur le site Internet de la destination, les réseaux sociaux, les halls d'accueil des établissements touristiques et à l'aéroport Bordeaux-Mérignac.

Un budget de 3 500 € TTC a été dédié à la réalisation des vidéos promotionnelles en 2017.

En 2017, le SIBA achète des photos existantes de la destination auprès de photographes et réalise des reportages photos en collaboration avec les Offices

de Tourisme et ses partenaires (Comité Régional de la Conchyliculture...). L'objectif est d'alimenter la banque d'images du SIBA et d'illustrer les supports de promotion de la destination (sites web, réseaux sociaux, brochures...). Un budget de 3 500 € TTC a été dédié à l'achat de photos et à l'organisation de journées de reportage sur le Bassin.

6 • Le déploiement du WiFi territorial

En 2017, le SIBA a continué de déployer, en partenariat avec ses communes membres, des bornes WiFi sur le territoire, en proposant aux vacanciers et aux habitants un WiFi territorial homogène à l'échelle intercommunale : le **réseau WiFi_Bassin_Arcachon**.

BASSIN D'ARCACHON

« FACILE »



OBJECTIFS :

- Offrir un accès Internet facile en un seul clic, gratuit et sécurisé dans les lieux publics équipés ;
- Proposer à la clientèle de rester connectée tout au long de son séjour, au même réseau, quelle que soit la commune (reconnexion automatique).
- Permettre aux prestataires privés du territoire d'intégrer la démarche pour créer ainsi un maillage public/privé. Une trentaine de prestataires proposent ce service.

Plus de **80 points WiFi** sont répartis dans les 10 communes du Bassin. Le bilan est plus que positif : **420 000 connexions** en 2017.

Le budget relatif à l'installation de 4 nouvelles bornes est de 16 000 € TTC pour l'année 2017. Afin d'accompagner ce dispositif, une campagne de communication a été réalisée pour un montant de 11 000 € TTC : insertions presse et affichage sur les arrières de bus Baïa, outils de communication...



La mise en place de bornes WiFi permet d'amorcer une stratégie emailing de la destination. Il est ainsi proposé aux utilisateurs des bornes WiFi et aux internautes qui le souhaitent la réception d'une **newsletter de la destination à chaque saison**.



ACCUEIL ET RELATIONS PRESSE

Des accueils presse sont animés tout au long de l'année, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux, les Offices de Tourisme du Bassin, le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et Gironde Tourisme.

Il s'agit pour le Pôle Promotion de :

- Organiser des programmes sur-mesure et gérer les réservations auprès des prestataires touristiques du Bassin
- Accueillir les journalistes sur place et suivre le déroulement de l'accueil presse
- Gérer et animer le site Internet dédié à la presse www.bassin-arcachon-presse.com
- Fournir des informations nécessaires au travail rédactionnel des journalistes
- Réaliser une revue de presse en ligne sur Scoop it
- Communiquer sur Twitter, le canal de communication approprié de cette cible



PROSPECTION DES MARCHÉS ÉTRANGERS

Participation au Salon ITB Berlin

En partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux, le SIBA participe à hauteur de 2 500 € TTC, au salon ITB Berlin (180 000 visiteurs), du 8 au 12 février 2017.

Participation à une mission de prospection en Chine en partenariat avec les Offices de Tourisme de Bordeaux et d'Arcachon

Depuis 2014, 70 agences et TO ont été rencontrés à l'occasion des missions qui se sont déroulées chaque année. La prospection de marchés émergents est un investissement à long terme qui exige persévérance. Cette mission de prospection s'élève en 2017 à 3 500 € TTC.

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Les poches, les cabas et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés auprès de la presse et de nos partenaires (Offices de Tourisme, prestataires...).

C • ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

Elles viennent parfaire l'accueil « Esprit Bassin ».

L'ANIMATION D'UN RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL « GOOGLE + » DES OFFICES DE TOURISME ET DU SIBA

Ce réseau social intranet professionnel est destiné exclusivement au personnel des Offices de Tourisme et du SIBA et est alimenté par les 50 conseillers en séjour des Offices de Tourisme du Bassin d'Arcachon.

En 2017, le réseau a continué d'accueillir de nouveaux membres (nouvelles recrues des OT, Domaine de Certes...).

LA SENSIBILISATION AUX MÉTIERS DE L'ACCUEIL

Le Service poursuit l'organisation de temps d'échange et de partage d'expériences autour de ce thème de l'accueil de nos

hôtes, au cours de rencontres regroupant chaque filière :

- Commerçants de la Dune du Pilat
- Le Point Information de la Dune du Pilat
- VTC et Taxi
- Ateliers techniques :
 - Parfaire notre accueil dans un Esprit Bassin
 - Proposer le Wifi pour vos clients, comment faire ?
 - La séduction par l'éditorial et l'image

Ces ateliers sont l'occasion pour le SIBA de remettre le guide d'accueil des pros « l'ABC du Bassin » qui reprend les bons plans et tout ce qu'il faut savoir, commune par commune, pour parfaire l'accueil.



LA DÉMARCHE QUALITÉ AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES « NATURELLEMENT BASSIN »

Le service d'Hygiène et de Santé et le service Promotion ont constitué « un service qualité » chargé d'attribuer le label « Naturellement Bassin » aux propriétaires de meublés et de chambres d'hôtes, qui en font la demande.

Près de 143 biens sont labellisés à la fin 2017 (+ 16 meublés & 10 chambres d'hôtes en 2017), à retrouver sur le site www.naturellement-bassin.fr : c'est une vitrine des biens labellisés et une boîte à outils pour les prestataires pour agrémenter leurs sites Internet et réseaux sociaux.

3 • LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

Le rôle du service Communication est d'accompagner les différents pôles de compétence dans la conception, la réalisation des supports et outils de communication permettant d'expliquer les enjeux de leur mission.

En sachant que l'année 2017 a été consacrée à la mise en ligne d'un nouveau site internet www.siba-bassin-arcachon.fr, comprenant :

- une porte d'entrée par cible (dès la home page) :

- Habitants
- Entreprises, collectivités et lotisseurs
- Actions environnementales
- Elus

- pour la cible « habitants » et « actions environnementales » :

- L'introduction d'un jeu/challenge autour du thème « l'eau en partage » pour mobiliser les habitants du Bassin

qu'ils deviennent acteurs de la préservation à nos côtés « en s'engageant » sur des actions simples mais concrètes !

• Une présentation animée du SIBA en 360° en réalité virtuelle

• la réalisation et l'intégration de contenus vidéos dessinés pédagogiques pour présenter les actions du SIBA

En parallèle, l'impression d'une carte des compétences a été réalisée, à destination des habitants du Bassin, en vue de vulgariser les missions et points d'interventions de notre Syndicat.

Elle est envoyée systématiquement avec les demandes d'urbanisme (soit environ 2500 /an), mis à disposition dans les halls d'accueil des Mairies et lors d'événements particuliers.

L'ensemble des actions de communication de l'année sont valorisées lors de la Cérémonie des Vœux du SIBA qui se tient en début d'année au Palais des Congrès d'Arcachon, en présence d'acteurs institutionnels et professionnels.



Les outils et supports sont présentés tout au long de ce rapport par pôle de compétences.



La mutualisation, les démarches de co-construction de l'information géographique sur le territoire et la démocratisation des outils SIG ont nettement amélioré l'accès aux données géographiques.

Pour gérer un réseau d'assainissement des eaux usées, mesurer un risque d'inondation, consulter un PLU, naviguer en toute sécurité sur le Bassin d'Arcachon ou encore programmer des interventions sur un réseau d'eau pluvial, la fiabilité et la pertinence de la donnée sont primordiales.

Au travers de son Pôle de Ressources Numériques, le SIBA administre, produit et met à jour les données géographiques du territoire du Bassin d'Arcachon et, par convention des communes de Mios et Marcheprime.

Il agit en tant que producteur et gestionnaire de données géographiques pour exercer ses compétences, accomplir ses missions auprès des particuliers et accompagner les collectivités membres dans leur utilisation des données SIG.

UNE INFORMATION DE PLUS EN PLUS ACCESSIBLE

La pertinence du SIG est subordonnée à la qualité des données et à leur mise à jour. En conséquence, une part importante du travail du Pôle est consacrée à la production et la mise à jour des données géographiques du territoire. 3 types de données géographiques sont concernés :

- Les référentiels (orthophotoplan, plan de ville, cadastre, ...)
- Les données thématiques

(réseaux, maritime, urbanisme, environnement, transports, ...)

- Les données communautaires (OpenStreetMap, BAN, ...)

Ces données proviennent de productions réalisées par le SIBA, de marchés d'acquisition de données (conventions) ou de la plateforme régionale PIGMA. L'ensemble de ces données est intégré dans des outils permet-

tant de diffuser l'information. Cependant, le SIBA doit aller plus loin dans sa stratégie de mutualisation et de diffusion afin de se mettre en conformité avec la loi Lemaire pour une République Numérique. Des échanges avec les différents acteurs du territoire ont été menés en 2017 et une réflexion de partage de l'information au travers de la plateforme PIGMA est à l'étude.



Quelques chiffres :

55 000 téléchargements de l'application e-navigation mobile

210 000 visites sur e-urbanisme

85 000 visites sur e-navigation

25 000 visites sur e-réseaux

Une centaine d'utilisateurs professionnels du SIG Web intercommunal Intr@géa

MIGRATION DES APPLICATIONS VERS LA TECHNOLOGIE GEO

L'application maritime interne a été migrée, en 2017, sous la technologie GEO, permettant ainsi de faciliter la consultation et la saisie des données maritimes et environnementales.



L'application métier permettant aux agents du Pôle Hygiène et Santé de gérer la localisation des postes d'appâtage pour rats, les plaintes et les interventions ont également été portées sur GEO. Plus moderne et plus riche, elle s'adapte par ailleurs automatiquement aux écrans des tablettes et smartphones grâce à son mode HTML5 responsive natif et permet ainsi un travail en mode « nomade ».

Les applications e-urbanisme et e-réseaux, accessibles au grand public, ont été intégrées au plan de migration 2016. Les utilisateurs d'e-navigation mobile pourront bénéficier des améliorations technologiques GEO dès le printemps 2018.

Travaux maritimes en cours et avis aux navigateurs !

Vous trouverez, sur cette page une présentation des travaux maritimes en cours sur le Bassin d'Arcahion et les avis aux usagers et navigateurs correspondants.



TÉLÉCHARGER

AVIS DE TRAVAUX DE REEMPLACEMENT DES PLANCHES DU MOULIEUX - NORD PULA - PENSÉE (11.1 Mo)

La drague du SIBA est actuellement jusqu'au 30 juin 2016.
La réalisation de ces travaux répond au double objectif de réaménagement des plages et d'accessibilité à la jetée du Moulieux.

Descriptif des travaux :

- Zones d'extraction : les zones de dragage se situent à proximité de la jetée du Moulieux (5 passes de 25m de large sont prévues).
- Zone de réaménagement : le sable prélevé par la drague syndicatée sera déposé sur les plages situées entre la jetée du Moulieux et la résidence le Panoramic.



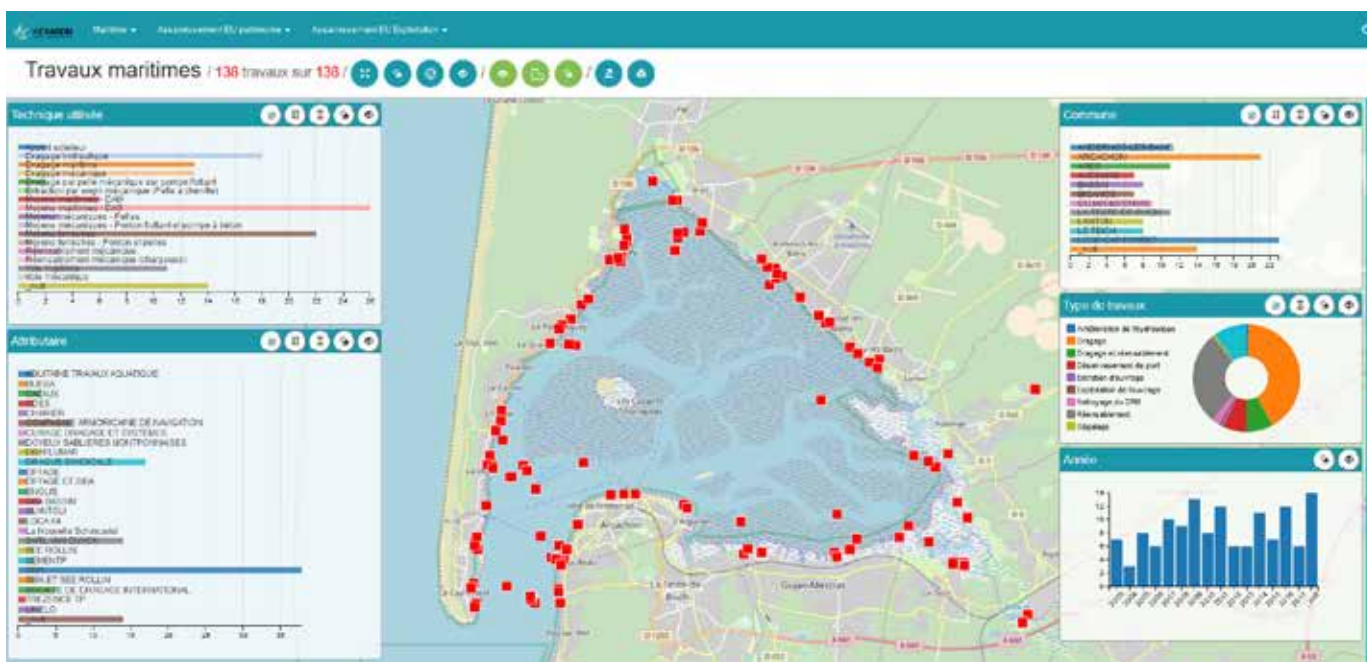
MISE EN ŒUVRE D'UNE INTERFACE API

Le Pôle de Ressources Numériques a fait évoluer l'accès aux données cartographiques depuis le site institutionnel du SIBA. Il est désormais possible d'accéder directement aux informations géographiques (positionnement de la drague ou localisation de travaux par exemple) au travers d'interfaces API (interfaces de programmation applicative). Ces API permettent d'intégrer des cartes au sein d'une page web et de gérer leur pilotage directement sans ouvrir d'application complémentaire (lancement de recherches, affichage de couches, etc.).

VALORISATION DES DONNÉES

Le SIBA a fait l'acquisition d'un logiciel permettant de générer des tableaux de bord totalement synchronisés avec la cartographie du territoire. Cet outil permet de consolider, rechercher, visualiser et analyser un grand nombre de sources de données et par conséquent d'obtenir une vue dynamique des activités du SIBA.

Intergraph GeoAnalytics Dashboard (IGD), véritable outil d'exploitation des données pour une aide à la décision ou à la prospective, donne la possibilité d'élaborer des statistiques et analyses via des indicateurs sur des thématiques diverses. Chaque élément est dynamique et interactif, ce qui permet à l'utilisateur de naviguer facilement au travers des données représentées sous forme de diagrammes, cartes ou tableaux.



UNE INFORMATION DE PLUS EN PLUS PRÉCISE

DONNÉES EU ET EP

Un travail de fond est réalisé au quotidien par l'équipe du Pôle de Ressources Numériques sur la gestion des données assainissement eaux usées et eaux pluviales. Au-delà de l'intégration des données récentes dans les outils SIG, l'équipe réalise des requêtes et des analyses

permettant d'améliorer la qualité de données plus anciennes. Des investigations terrain sont également organisées régulièrement pour fiabiliser l'information (relevés des hauteurs d'eau, vérification de la localisation du collecteur, ...). A ces sorties terrain s'ajoutent des contrôles de la corrosion des postes de pompage en vue

de la réalisation d'un diagnostic permanent (Arrêté du 21 juillet 2015) permettant d'évaluer l'état du fonctionnement du réseau. Des travaux cartographiques ont également été réalisés à partir des données collectées et intégrées dans le SIG (servitudes EU, zonage EU/ANC, ...).

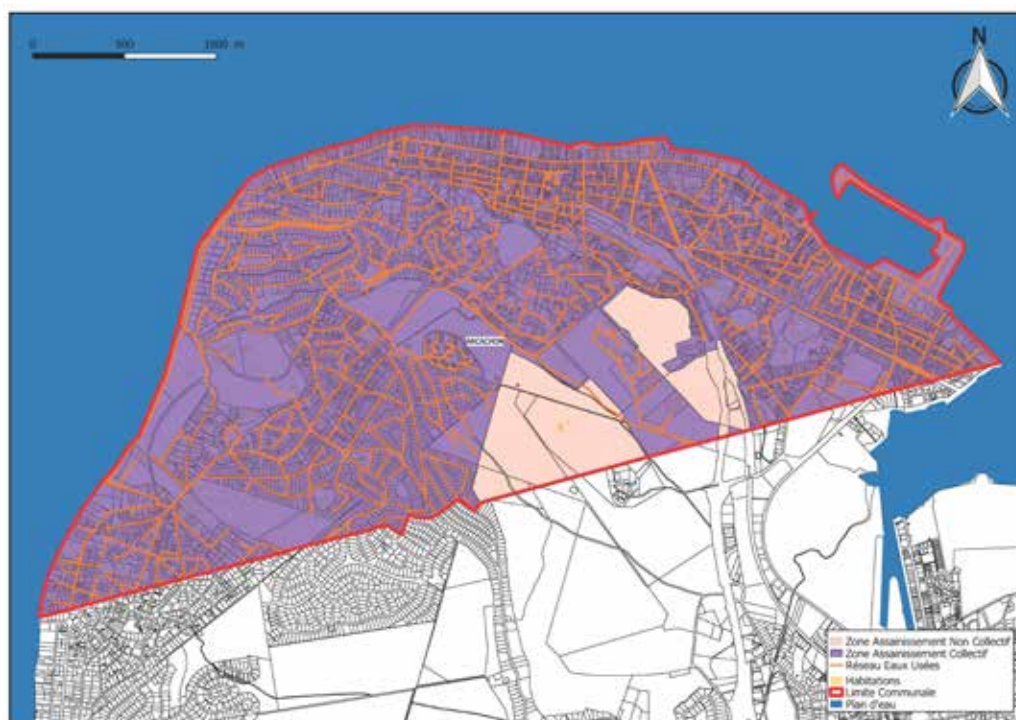
PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La réforme « anti-endommagement des réseaux » incite les collectivités à réaliser un plan de corps de rue simplifié (PCRS) au plus tard en 2019 pour les unités urbaines, et en 2026 pour les territoires ruraux.

Dans le cadre de cette réforme, les collectivités sont fortement encouragées à réaliser un PCRS : celui-ci est limité aux objets les plus utiles et n'aborde aucune des logiques « métiers » par ailleurs traitées chez les gestionnaires de réseaux. L'objectif est d'en finir avec une cartographie hétérogène et de créer un plan précis et partagé par tous les acteurs.

Le bureau syndical souhaite que le SIBA se constitue porteur du projet, dans l'optique notamment d'une mutualisation des coûts, d'une exploration des modes de conventionnement avec les différents partenaires et de l'élaboration d'une stratégie de gestion du PCRS (partenariat, création d'une dynamique d'échange d'informations avec les communes, mises à jour, diffusion, ...).

Des rencontres avec des partenaires potentiels tels que GRDF et ENEDIS ont eu lieu au cours de l'année 2017 et les réflexions en cours se poursuivront sur l'année 2018, notamment dans la perspective de dégager une technique compatible avec les pratiques de chacun (format RASTER ou VECTEUR) et, le cas échéant, d'utiliser en premier lieu les données déjà existantes chez les différents opérateurs.



SYSTÈME D'INFORMATION ET GED

ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU SIBA

Une nouvelle structure informatique a été mise en place en 2017 afin de garantir la sécurité des données, leur sauvegarde et leur accès de façon fluide entre les deux sites syndicaux. Une nouvelle baie de disques de stockage (SAN) a été mise en place sur le site d'Arcachon afin de pallier à l'augmentation significative du volume de données. Le serveur du site de Biganos a été remplacé par un serveur de virtualisation et une baie de disques, identique à celle d'Arcachon, a également été installée pour accueillir une réplication de la production. Un PRA (Plan de reprise d'activités) croisé a donc été structuré afin de garantir la fiabilité du

système. Enfin, un croisement des sauvegardes entre les deux sites a été configuré et est opérationnel via la fibre optique de 100 Mo.

GED

Le SIBA s'est doté d'un outil de gestion de documents, d'information et de travail collaboratif en juin 2016. Après avoir été paramétré pour répondre aux besoins d'enregistrement, de diffusion et de traitement du courrier (*gestion des réponses, modèles bureautiques, commandes et bons de commande, etc.*) auprès des services syndicaux, un important travail de configuration a été mené en 2017 pour l'adapter au processus d'instruction de l'urbanisme pour l'assainissement et l'hygiène. Cet outil permet également de gérer le recouvrement de la participa-

tion au financement de l'assainissement collectif (PFAC). La prochaine étape de développement concernera la gestion des demandes de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées.

Les différentes lois relatives à l'ouverture et à la mutualisation des données géographiques ont fait évoluer le métier de géomaticien (professionnel agissant dans le domaine de l'information géographique numérique). Aujourd'hui, c'est de partage, de rationalisation, d'ouverture de la donnée et de mobilité dont on parle. Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA continue donc de faire évoluer le SIG du Bassin d'Arcachon sur des bases solides et pérennes tout en s'adaptant aux enjeux de transparence et d'accessibilité de l'information.

CHAPITRE VII : HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique. Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du Bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccor-

dements au réseau public d'assainissement des eaux usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en œuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA

16 allée Corrigan

CS 40002

33311 Arcachon Cedex

service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr

05 57 52 74 74

horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissement de vente à emporter, restauration collective dans les centres de vacances et les camps sous tentes ...). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

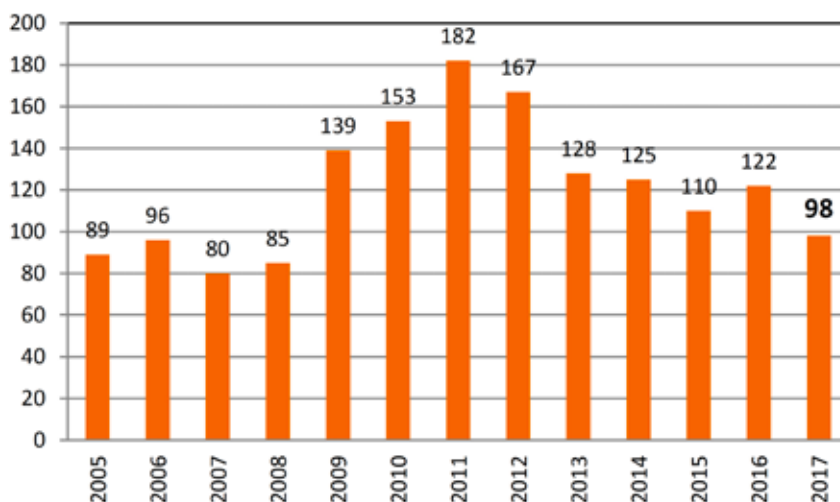
Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection

amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel...).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont éventuellement à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire de l'établissement. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé se rapproche des services de l'Etat pour arrêter les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.



Hygiène alimentaire : nombre de sites contrôlés



Au cours de l'année 2017, 98 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 68 établissements de restauration traditionnelle ;
- 10 établissements de restauration rapide ;
- 20 établissements alimentaires de vente à emporter ;

Depuis 2009, le Service d'hygiène et de santé a accentué la fréquence de contrôle des commerces alimentaires et s'est fixé pour objectif de contrôler chaque établissement tous les 4 ans. Chaque année, ce sont ainsi plus de 100 établissements qui sont contrôlés.

14 demandes de permis de construire concernant la création de commerces alimentaires ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé. Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé participe aux visites effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

Au total, 9 établissements ont été visités au cours des 7 commissions de sécurité dont 2 de restauration sociale, 6 restaurants et 1 fête populaire.

La présence du Service d'Hygiène et de Santé dans ces commissions permet de veiller à ce que l'application de la réglementation sur la sécurité incendie et celle sur la sécurité alimentaire ne soit pas contradictoire. Elle permet également d'exercer une surveillance sanitaire.

2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

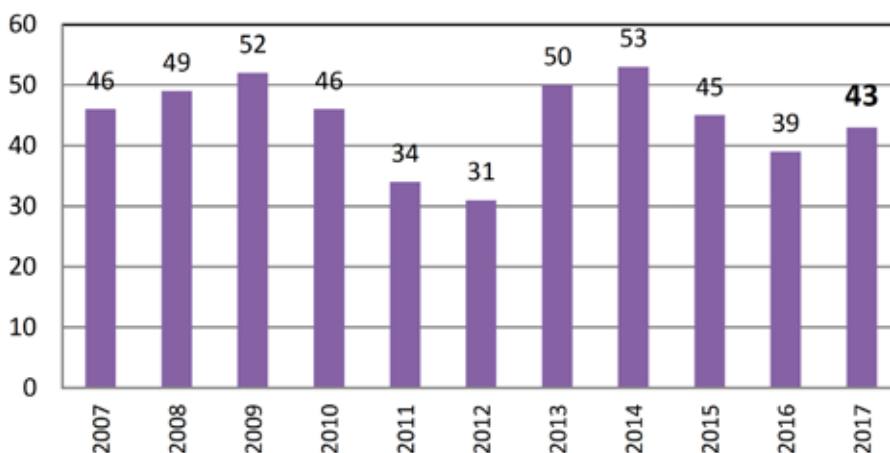
Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil

Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon la présence ou l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

Hygiène de l'habitat : nombre de plaintes instruites



A noter également que le Service d'hygiène et de santé est saisi par des offices notariaux dans le cadre de cessions immobilières afin d'indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. Plus de 650 demandes ont été instruites en 2017.

3 • L'URBANISME

Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible.

Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle de

conformité d'ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à plus de 500 réunions de chantier.

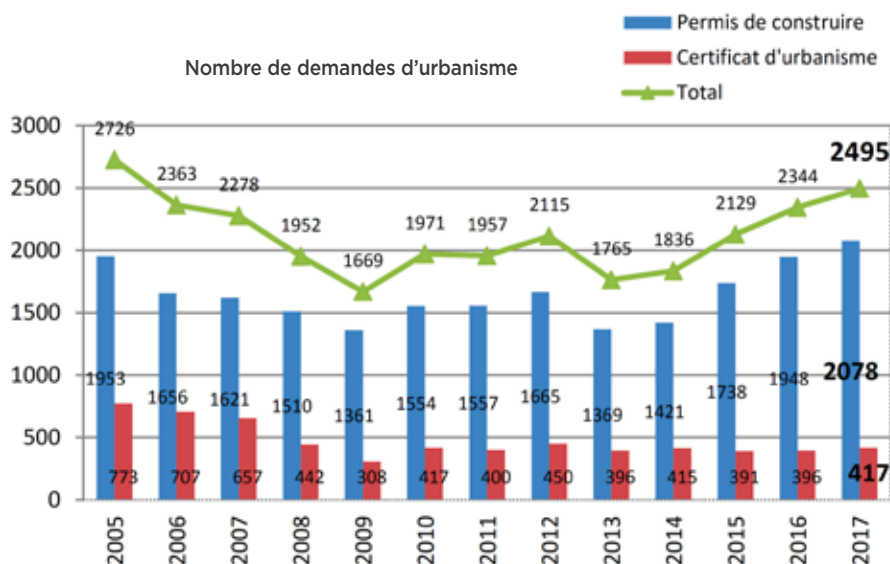
En 2017, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire et certificats d'urbanisme) s'élève à 2 495, en forte augmentation depuis 2013.

La décomposition des 2 078 demandes de permis de construire est la suivante :

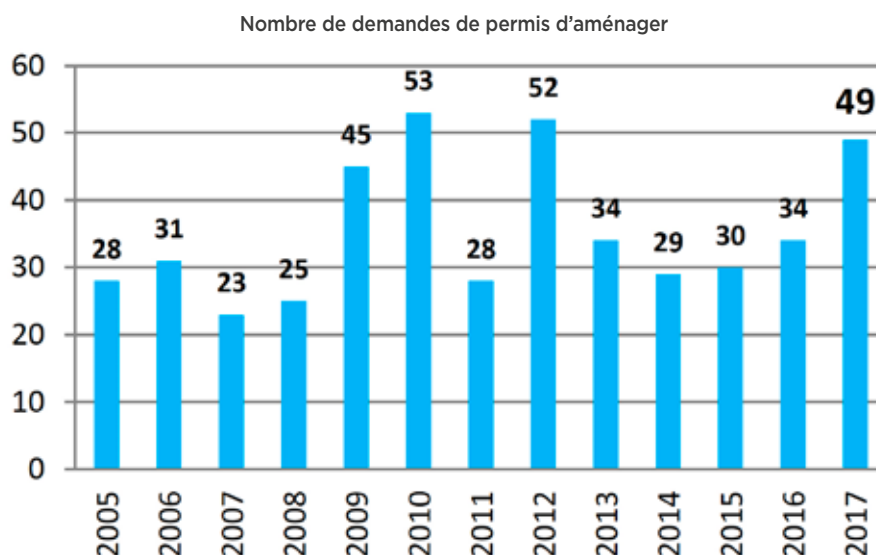
- 938 demandes concernaient des d'habitations nouvelles,

susceptibles de générer près de 2 915 logements si tous les projets instruits devaient se concrétiser,

- 1140 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.



En 2017, le nombre de permis d'aménager s'élève à 49 unités.



4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

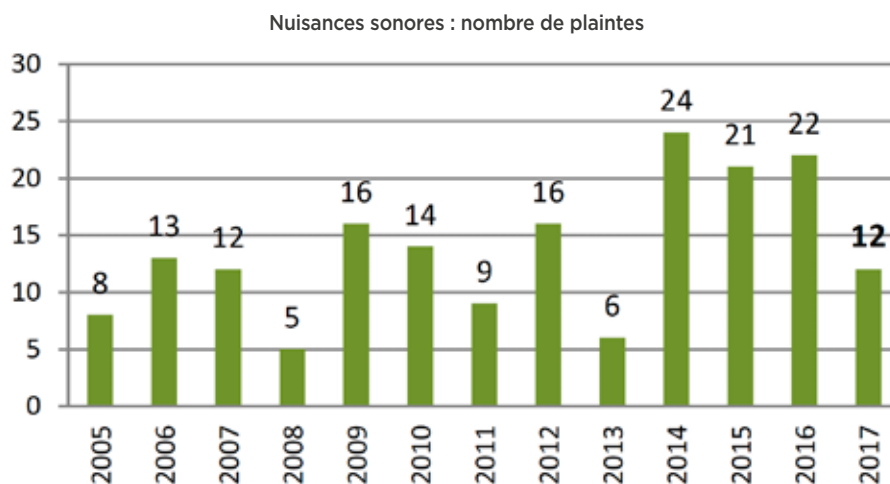
Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie quotidienne des citoyens.

Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

La notion de **bruits de voisinage** dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue **trois catégories** de bruits de voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits

provenant des activités industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

Le nombre de plaintes pour nuisance sonore est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes. En 2017, 12 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé.



Le Service d'Hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par le Service d'Hygiène et de Santé et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de bruit et qui sont instruites par le Service d'Hygiène et de Santé sont issues :

- des activités industrielles ou commerciales ;
- des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).

5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par les agents du Service

d'hygiène, elles concernent l'ensemble du territoire du SIBA et **uniquement le domaine public**. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus. La pose des

appâts empoisonnés se fait à l'intérieur de postes sécurisés et numérotés ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de

rodenticides. Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

5.B • LA DÉMOUSTICATION

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel désigne

l'opérateur public habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération. Le SIBA participe ainsi aux dépenses de

démoustication pour le compte des moustiques.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un petit moustique noir rayé et blanc, originaire d'Asie du Sud-est. S'il peut être vecteur potentiel de maladie (dengue et chikungunya) outre-

mer et en zones tropicales, le risque épidémique en zones tempérées est très réduit. Sa présence est surveillée attentivement. A l'issue de la saison estivale 2017, il est considéré comme étant implanté sur les communes de Lanton et Andernos-les-Bains.

5.C • LA RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons par le biais d'une société spécialisée qui utilise principalement des cages. **1 811 pigeons ont été capturés en 2017.**

6 • LES CONTRÔLES SPÉCIFIQUES DURANT LA SAISON ESTIVALE (TERRAINS DE CAMPING, CENTRES DE VACANCES, RESTAURANTS)

Sous l'autorité du Préfet, les services de l'État et les forces de l'ordre se mobilisent chaque été dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances pour assurer une protection renforcée des vacanciers. Le Service d'hygiène et de santé participe à cette opération aux côtés des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé renforce le contrôle des activités de restauration, assure la surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs, ainsi que des campings.

En 2017, dans le cadre de l'Opération interministérielle

vacances, le Service d'hygiène et de santé a procédé :

- à 20 contrôles d'activités de restauration aux côtés de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- au contrôle de 6 centres de vacances et 6 camps sous tentes conjointement avec un inspecteur de la Direction

Départementale de la Cohésion Sociale, dans certains cas la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, de la Gendarmerie, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Profil de baignade : à quoi cela sert ? Il doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources potentielles de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Les profils de baignade doivent être mis à jour périodiquement.

Les paramètres contrôlés : 2 paramètres microbiologiques, *Escherichia coli* et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la **fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le **contrôle réglementaire** de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le **Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade**. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, à minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les agents du Service d'hygiène et de santé.

Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La réglementation renforce également l'obligation **d'information du public**. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le **classement de chaque baignade** est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique,



et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2017 sont présentés ci-après : **26 baignades présentent**

une eau d'excellente qualité, et 1 baignade présente une eau de bonne qualité. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.

7.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente réactivité en cas de suspicion de pollution.

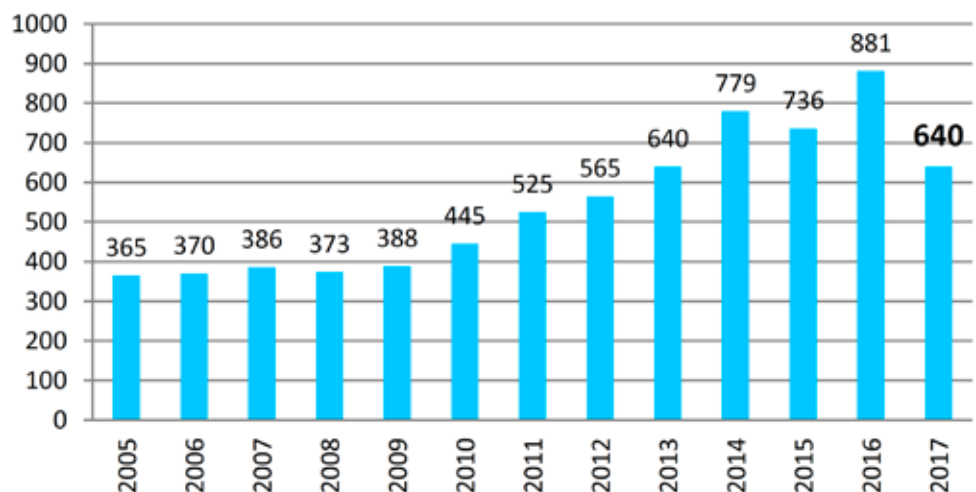
Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à **640 prélèvements en 2017**. Ce chiffre est en très nette augmentation depuis 2009. Ils concernent plusieurs catégories :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans

l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Betey et du Bourg).

- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REPAR et REMPLAR (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- le contrôle de la qualité des eaux de surface à la suite de plaintes ou de signalement.
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet afin de vérifier l'efficacité de certains équipements d'assainissement des eaux pluviales.

Nombre de prélèvements



8 • L'AIR

8.A • LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H₂S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfito-réductrices sous la forme d'hydrogène

sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a ensuite été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à

ce jour et 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. ELOA, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

Chaque année, plus de **450 contrôles** ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'eaux usées sont réalisés par les agents du Service d'hygiène aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif.

8.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA).

Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

9 • LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

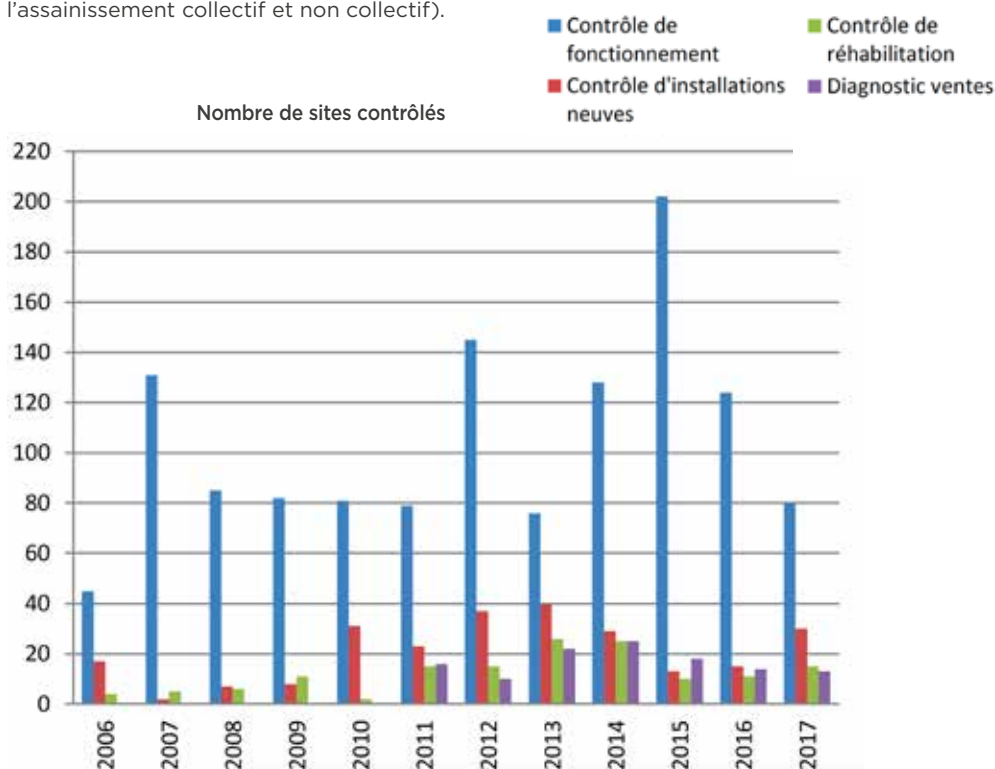
Les agents du Service d'hygiène et de santé assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque environnemental et sanitaire.

Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique repre-

nant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).





VISITER

L'EAU ditorium

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT
SUR LE BASSIN D'ARCACHON

**VISITES GRATUITES TOUTE
L'ANNÉE UNIQUEMENT
RÉSERVÉES AUX GROUPES
ET SUR RÉSERVATION
PRÉALABLE
DURÉE DE LA VISITE : 1H30**

Inscription et renseignement
au pôle Assainissement du SIBA :
05 57 76 23 23
www.siba-bassin-arcachon.fr



BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 57 52 74 74

Pôle assainissement du SIBA

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos
Tél. : 05 57 76 23 23

administration@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr